

Accroître la sensibilisation et la capacité :

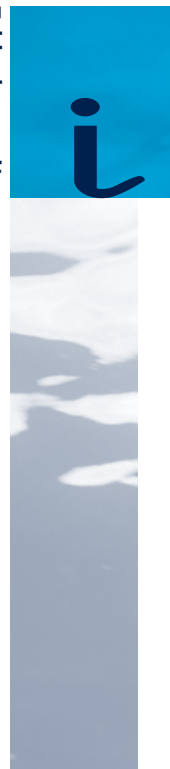
**Un plan d'action
pour la poursuite du
développement durable
de 2001 à 2003**





Table des matières

MESSAGE DU MINISTRE	iii
RÉSUMÉ	iv
1 INTRODUCTION	1
LE MPO ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE	3
ÉVALUATION DE NOS PROGRÈS EN DÉVELOPPEMENT DURABLE	4
Aperçu des réussites du MPO	4
Leçons tirées de la Stratégie de 1997	7
ENVIRONNEMENT ACTUEL AU MPO	8
INTÉGRATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LE CADRE POLITIQUE DU MPO	10
Principes visant le développement durable	11
2 STRATÉGIE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE : PLAN D'ACTION	13
Thème un : Nouvelles formes de gouvernance et gérance partagée	14
Thème deux : Connaissances et technologies pour le développement durable	18
Thème trois : Activités durables	26
Thème quatre : Gestion visant le progrès et le rendement	29
3 NOUVEAUX ENJEUX	31
4 COOPÉRATION ET COORDINATION AVEC D'AUTRES MINISTÈRES FÉDÉRAUX	33
Stratégie de développement durable dans le nord	34
Activités gouvernementales durables	35
Initiative de recherches stratégiques – Projet de développement durable	36
Collectivités durables	37
5 CONCLUSION	39
Annexe 1 : Tableau du plan d'action, 2001-2003	41
Annexe 2 : Rapport sur les consultations internes et externes	58
Annexe 3 : Glossaire	61



Publié par :
Pêches et Océans Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0E6

© Sa majesté la Reine du Chef du Canada 2001

N° cat. Fs23-329/2001
ISBN 0-662-65483-8

Imprimé sur du papier recyclé



Message du ministre

Les ressources aquatiques du Canada, tant des océans que des eaux douces, sont à la base de l'histoire du pays, de son bien-être économique et de la qualité de vie de ses habitants. Quels que soient leurs intérêts particuliers, tous les Canadiens et Canadiennes accordent une priorité élevée à la protection de nos ressources et de nos écosystèmes aquatiques. Pêches et Océans Canada (MPO) partage cette priorité et s'engage à tirer les avantages économiques et sociaux les plus élevés possibles de ces ressources pour les générations présentes et futures.

À cette fin, nous ancrons nos activités dans le principe de développement durable, c'est-à-dire trouver les meilleures façons d'intégrer les considérations économiques, environnementales et sociales dans la conservation, la protection et l'utilisation de nos ressources aquatiques. La notion de développement durable est au cœur même du mandat du MPO et de ses responsabilités envers le Parlement et les Canadiennes et Canadiens.

Comme le siècle dernier l'a prouvé, les pêches et les océans du Canada sont vulnérables, ce qui nous rend vulnérables si nous ne prenons pas de mesures pour protéger et conserver nos ressources aquatiques à long terme. Le développement durable exige un meilleur équilibre entre la protection de nos ressources et écosystèmes aquatiques fragiles et le développement de possibilités économiques fondées sur leur utilisation.

Pour le MPO, cet équilibre entraîne beaucoup de choses. Par exemple, il faut trouver des façons de gérer les activités qui se déroulent dans nos océans



dans une optique intégrée, en tenant compte, comme il se doit, des préoccupations économiques, environnementales et sociales, de concert avec tous les intervenants intéressés. Nous devons apprendre comment appliquer l'approche

prudente, tant sur le plan national qu'international, pour mieux comprendre et respecter les limites et les dangers de la pêche. Il faut susciter l'excellence scientifique pour accroître nos connaissances des écosystèmes aquatiques. Il s'agit de favoriser les industries de services maritimes en plein essor grâce aux nouvelles technologies et développer une industrie aquacole forte et environnementalement durable.

Ce document, qui donne les grandes lignes de la Stratégie de développement durable du MPO et de son plan d'action, est l'expression manifeste de notre engagement constant envers le développement durable. De concert avec d'autres ministères fédéraux, nous appuyons la stratégie d'ensemble du gouvernement du Canada qui vise à répondre aux aspirations des Canadiens et Canadiennes : protection de notre milieu naturel, utilisation durable des ressources et avantages économiques et sociaux, aujourd'hui et demain.

*L'honorable Herb Dhaliwal, C.P., député
Ministre des Pêches et des Océans*



Résumé

Qu'est-ce qu'une stratégie de développement durable ?

Un plan international de développement durable a été approuvé au « Sommet de la Terre » à Rio de Janeiro en 1992. Le développement durable est devenu un élément intégral de la politique du gouvernement canadien en 1995. Depuis, on a demandé aux ministères fédéraux de préparer des stratégies triennales et d'indiquer comment ils ont l'intention de concrétiser le développement durable. Le MPO tire profit des leçons apprises dans sa première stratégie de 1997 pour produire la meilleure stratégie possible pour 2001 à 2003.

Engagement du MPO envers le développement durable

Une nouvelle politique de développement durable du MPO exprime l'engagement soutenu du Ministère envers le développement durable. La politique indique que le MPO intégrera des considérations économiques, environnementales et sociales dans ses décisions. La politique incorpore la vision du Ministère et s'inspire de notre engagement envers l'apprentissage continu et la réalisation rentable des résultats.

Les principaux objectifs de développement durable du MPO en 2001-2003 seront axés sur le *changement*, confirmant et poursuivant les nouvelles orientations stratégiques du Ministère. Nous cherchons à faire une différence, surtout dans les domaines de responsabilités du MPO, tout en contribuant aux grands objectifs de développement durable du gouvernement du Canada.



Thèmes

En raison de la nature du mandat du MPO, le développement durable est pertinent à presque toutes les activités du Ministère. Cependant, pour être efficaces, nous devons concentrer nos efforts en 2001-2003, en faisant ressortir des orientations clés. Voici les quatre thèmes sur lesquels le MPO s'appuiera pour la réalisation du développement durable au MPO au cours des trois prochaines années.

Nouvelles formes de gouvernance et de gérance partagée

La notion de développement durable favorise l'intégration par de nouvelles façons de prendre les décisions qui cherchent à reconnaître les interrelations complexes au sein et entre des aspects traditionnellement caractérisés comme environnementaux, économiques sociaux ou culturels. Une telle approche aux décisions constitue un engagement profond vers le changement de la part tant des gouvernements que de la société. Les aspirations changeantes des gouvernements et de la société devront se concrétiser dans de nouvelles formes de gouvernance. Ce thème comprend **quatre** résultats visés.

Connaissances et technologies pour le développement durable

L'adaptation rapide à la complexité et l'interdépendance croissante d'un milieu de travail dynamique accroît le besoin de nouvelles recherches, de détermination de

nouvelles façons d'organiser et de communiquer les connaissances, d'identification de nouvelles sources et de types différents de connaissances et d'élaboration et d'utilisation de nouvelles technologies.

Onze résultats nous aideront à élaborer ce thème.

Activités durables

Nous continuerons de réduire les répercussions environnementales des activités du MPO en appliquant un système de gestion de l'environnement au sein du Ministère, qui sera conforme aux normes de gestion environnementale reconnue à l'échelle internationale, p. ex. ISO 14001. Le MPO a déterminé 23 éléments qui laissent une empreinte environnementale. **Cinq** résultats sous ce thème feront du Ministère une organisation plus « verte ».

Gestion visant le progrès et le rendement

L'évaluation de l'atteinte des objectifs et des résultats du développement durable fera partie du nouveau système de mesure du rendement en voie d'élaboration pour appuyer la présentation de rapports au public et au Parlement et renforcer une culture organisationnelle dans laquelle la réalisation des résultats sera le moteur des décisions. **Un** résultat global de l'examen systématique des progrès et de la mesure du rendement en regard des engagements améliorera la gestion de cette stratégie et du plan d'action.

Pourquoi ces engagements sont-ils importants ?

Les efforts déployés au sein du MPO et avec les partenaires des secteurs public et privé pour réaliser les objectifs horizontaux de la Stratégie de développement durable auront des répercussions bénéfiques sur le milieu et les ressources aquatiques du Canada et notre prospérité économique. Les avantages comprennent l'amélioration de la sécurité nautique, la prévention de la pollution, une meilleure compréhension et utilisation des ressources scientifiques et la protection de l'habitat du poisson. Le MPO s'est engagé à assurer *aux générations actuelles et futures des eaux et des écosystèmes aquatiques sécuritaires, sains et productifs en maintenant des normes élevées en ce qui a trait aux services aux canadiens et canadiennes, à la sécurité maritime et à la protection de l'environnement, à l'excellence scientifique et à la conservation et à l'utilisation durable des ressources. C'est la vision du MPO, et cette stratégie et son plan d'action sont l'une des façons dont le Ministère manifeste son engagement soutenu envers le développement durable.*

Conclusion

Le plan d'action choisi par le MPO est sélectif et axé sur des domaines où le Ministère peut être le plus efficace. En plus des 21 résultats visés, les travaux se poursuivront dans d'autres domaines qui ajoutent à la nouvelle Stratégie de développement durable. La gestion et la protection des océans et des eaux douces canadiennes sont des tâches d'énorme importance pour la prospérité économique du Canada et notre qualité de vie, aujourd'hui et demain.



Introduction

L'avenir des écosystèmes aquatiques du Canada et la façon dont nous utilisons nos ressources aquatiques sont cruciaux pour la qualité de vie au Canada. Des communautés côtières et de pêches partout au pays tirent une valeur sociale et économique des ressources océaniques. Le défi principal pour tous les Canadiens est maintenant de conserver ces avantages économiques et sociaux tout en protégeant et en rétablissant la santé de l'environnement, comme les habitats du poisson productifs. La santé

Un environnement propre et sain est important pour notre bien-être économique et social à long terme.

de l'environnement est critique à la santé humaine. Il faut de plus en plus et de toute urgence comprendre le rôle des océans dans les changements climatiques globaux et savoir comment gérer

les ressources d'eau douce du Canada. L'utilisation des ressources aquatiques soutient souvent des valeurs culturelles parmi les Canadiens. Le mandat et les responsabilités de Pêches et Océans Canada (MPO) confient au Ministère un rôle de premier plan dans la résolution de cet enjeu public majeur au Canada.

De nombreux Canadiens ressentent de façon aiguë les pressions souvent contraires qui sont exercées sur nos ressources océaniques et en eau douce :

- pressions de consommation et de population;
- changements climatiques et leurs effets imprévisibles sur les cycles de vie des poissons;

- utilisation accrue des eaux navigables pour le transport maritime et le risque accru des déversements pétroliers;
- perte de biodiversité et d'habitats productifs, lacunes en ce qui concerne les besoins des espèces en péril et de leurs habitats;
- capacité excessive de capture du poisson;
- défis environnementaux du développement de l'aquaculture;
- défis de viabilité et de diversification économique dans les communautés côtières;
- pollution industrielle provenant de diverses sources comme l'exploitation forestière, l'extraction minière et les transports ainsi que de l'étalement urbain;
- pressions sur la prestation de services gouvernementaux comme la recherche et le sauvetage;
- demandes accrues à des fins touristiques et récréatives.

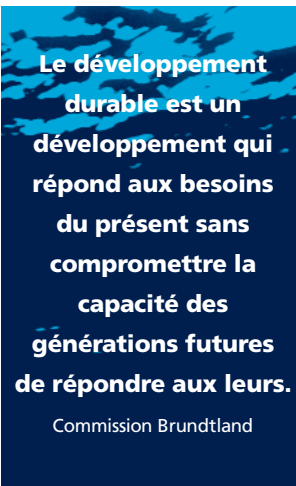
Les préoccupations au sujet de la conservation et de la gestion des pêches canadiennes, de l'habitat du poisson au Canada, d'autres ressources océaniques et des milieux marins et d'eau douce découlent partiellement de l'importance de ces ressources et environnements pour l'économie canadienne. Le secteur des océans a produit presque 20 milliards \$ du produit intérieur brut (PIB) du Canada en 1996 (derniers chiffres disponibles), dans les domaines de la pêche commerciale, du transport maritime et de la construction navale, du tourisme, de la fabrication



et des services et des industries pétrolières et gazières. De plus en plus, les valeurs économiques des océans du Canada proviendront non pas de l'exploitation des ressources renouvelables ou non, mais de services comme le commerce maritime international, le tourisme, surtout les bateaux de croisière, et l'infrastructure des communications comme les câbles sous-marins en fibres optiques. Le secteur océanique contribue également de façon indirecte à l'activité économique dans d'autres secteurs de l'économie canadienne.

Le littoral du Canada est le plus long au monde, environ 7,1 millions de Canadiens (23 %) habitent dans des communautés côtières, et beaucoup d'entre eux dépendent des côtes et des mers pour leur gagne-pain. De la totalité du territoire du Canada, c'est-à-dire sa masse continentale et les plates-formes de ses trois côtes, 40 % est submergé par des eaux côtières, comme les Grands Bancs de Terre-Neuve, ou des eaux intérieures, comme les Grands Lacs ou la baie d'Hudson. Il existe un défi important, et de plus en plus urgent, de protéger et de gérer cette richesse géographique et écologique.

Les impératifs de conservation et de développement durable de nos ressources halieutiques et océaniques découlent également des engagements pris par le Canada devant la communauté internationale. Au « Sommet de la Terre » tenu à Rio de Janeiro en 1992, des représentants de 178 nations, y



compris le Canada, ont donné leur appui à un plan – *Action 21* – pour résoudre les questions urgentes de développement international et de protection de l'environnement. La pierre angulaire de ce plan d'action était le concept de développement durable, et on a

demandé à tous les pays de préparer des stratégies à ce sujet.

Pour renforcer l'engagement international du Canada, le gouvernement fédéral a modifié la Loi sur le vérificateur général en 1995, faisant ainsi du développement durable un élément intégrant de la politique gouvernementale. En outre, ces modifications ont établi le Commissaire à l'environnement et au développement durable qui aide le Parlement et le public canadien à contrôler la mise en œuvre de stratégies de développement durable et de l'engagement fédéral. Conformément à la Loi et au « guide de l'éco-gouvernement », 28 ministères et organismes fédéraux, y compris Pêches et Océans Canada, ont déposé au Parlement les premières stratégies de développement durable en 1997.

Le gouvernement du Canada a reconnu le rapport fondamental entre un environnement sain et une qualité élevée de vie économique et sociale au Canada. Le Discours du Trône de 1999 a fait état de plans pour résoudre un certain nombre de problèmes environnementaux, tant nationaux qu'internationaux, y compris la promesse de mettre davantage l'accent sur le développement durable lors de la prise de décisions gouvernementales. Le Commissaire à l'environnement et au développement durable publie un rapport tous les mois de mai pour indiquer le rendement du gouvernement en développement durable, ainsi que ses réussites et ses échecs. Dans un rapport publié en décembre 1999 et intitulé « Avancer dans la voie du progrès : la deuxième génération de stratégies de développement durable », le Commissaire a exposé ses attentes au sujet de la deuxième Stratégie de développement durable des ministères et des organismes fédéraux. « Avancer dans la voie du progrès » a souligné le besoin d'amenuiser les écarts d'application et a présenté des suggestions sur la façon d'améliorer le rendement, notamment en analysant l'expérience acquise dans l'application des premières stratégies et en établissant des objectifs clairs et mesurables qui favoriseront le changement.

Le MPO et le développement durable

Le développement durable est à la base du mandat juridique du MPO, de ses politiques et de ses programmes. En collaboration avec d'autres ministères fédéraux, d'autres ordres de gouvernement, des

groupes autochtones, d'intervenants du secteur privé et de bénévoles, le MPO assume les responsabilités suivantes pour le Parlement et les Canadiens :

MANDAT

Le ministère des Pêches et des Océans est responsable, au nom du gouvernement du Canada, des politiques et des programmes à l'appui des intérêts économiques, environnementaux et scientifiques du Canada dans les domaines des océans et des eaux intérieures, de la conservation et de l'utilisation durable des ressources halieutiques du Canada dans les eaux marines et intérieures; de la direction et du soutien des politiques et programmes fédéraux touchant les océans; ainsi que des services maritimes sans danger, efficaces et respectueux de l'environnement qui répondent aux besoins des Canadiens dans une économie mondialisée.

En plus de ses responsabilités mandatées, le MPO utilise une grande flotte de navires, loge son personnel et ses installations et entretient des phares. En outre, il influence et réglemente le comportement d'autres personnes, comme les pêcheurs, les transporteurs maritimes, les aquaculteurs, les plaisanciers, les exploitants d'installations touristiques et beaucoup d'autres, car ce comportement a des interactions avec le milieu et les ressources



aquatiques. Le mandat législatif du MPO comprend la *Loi sur les océans*, la *Loi sur les pêches*, la *Loi sur la protection des eaux navigables* ainsi que d'autres lois. En outre, le MPO partage des responsabilités avec d'autres ministères fédéraux en vertu de la *Loi sur la marine marchande du Canada* et d'autres lois. De plus, les provinces, les territoires ainsi que quelques groupes autochtones ont aussi des responsabilités relatives aux pêches, dont le MPO tient compte dans l'exercice de son mandat. L'entente fédérale-provinciale-territoriale de coopération intergouvernementale, ratifiée par les ministres canadiens responsables des pêches de l'aquaculture à Québec en 1999, guide les rapports du Ministère avec les provinces et les territoires sur de telles questions. En ce qui concerne les communautés autochtones, le MPO, dans le cadre des activités fédérales en général, est responsable de la gestion des pêches conforme à la protection constitutionnelle que prévoient les droits des Traités autochtones.

De plus, la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE), qui est entrée en vigueur en 1995, confie des responsabilités au MPO. Le MPO joue un rôle important dans la mise en œuvre de la LCEE surtout dans le cadre de ses responsabilités réglementaires en vertu de la *Loi sur les pêches*, de la *Loi sur la protection des eaux navigables* et de la *Loi sur l'office national de l'énergie*.

En 1997, le MPO a publié sa première Stratégie de développement durable, « Avancer dans la voie du progrès » et a travaillé à sa mise en œuvre au

cours des trois dernières années. Avec l'orientation constante du Commissaire à l'environnement et du développement durable (CEDD) et par suite de l'évaluation de notre première stratégie, le MPO continue d'avancer pour faire en sorte que les ressources et les écosystèmes marins et d'eaux douces du Canada soient gérés de façon responsable et développés de façon durable pour les Canadiens d'aujourd'hui et de demain. Ce document propose une seconde stratégie de développement durable ainsi qu'un plan d'action pour les trois prochaines années.

Évaluation de nos progrès en développement durable

Aperçu des réussites du MPO

Les résultats obtenus par le MPO dans la réalisation des objectifs de développement durable depuis 1997 comprennent ce qui suit :

■ Développement durable des océans du

Canada grâce à la mise en œuvre de la *Loi sur les océans* en collaboration avec d'autres ministères et organismes fédéraux, des gouvernements provinciaux et territoriaux, des organisations autochtones, des communautés côtières et d'autres intervenants et canadiens intéressés. Le développement durable des océans du Canada se réalise grâce à plusieurs programmes, notamment les zones de protection marine (ZPM)*, la gestion intégrée (GI) et la qualité du milieu marin (QMM)*. Ces programmes constituent le fondement de la Stratégie nationale de

* Voir Glossaire à Annexe 3.

gestion des océans avec des initiatives horizontales comme le Programme national d'action pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres (PAN)*.

- **Conservation et pêches durables** par l'établissement de nouveaux cadres politiques comme *Une nouvelle orientation pour les pêches du saumon du Pacifique*, le document de travail sur la politique relative au saumon sauvage, et la Révision de la politique sur les pêches de l'Atlantique (RPPA).
- **Responsabilité et partage de la gérance accrus avec les intervenants** grâce à l'appui de l'application dans l'industrie du *Code canadien de conduite sur les pratiques de pêche responsable*.
- **Pêches durables et protection des habitats** grâce à des projets de technologie de pêche sélective et des programmes de formation en collaboration avec l'industrie, le MPO et les gouvernements provinciaux. Le *Guide de méthodologie du MPO sur la mesure de la sélectivité des engins de pêche* qui facilite la transmission d'indicateurs de sélectivité et la recherche comparative sur les pêches est un exemple. Mentionnons également le Responsible Fishing Technology Network, partenariat entre le MPO et l'université Memorial de Terre-Neuve qui appuie les projets conjoints de recherche avec participation de l'industrie.
- **Amélioration de la sécurité nautique** au Canada grâce à l'adoption, par la Garde côtière canadienne, de règlements nouveaux et modifiés par suite d'importantes consultations des intervenants. Les nouveaux règlements comprennent un programme obligatoire de compétences qui est entré en vigueur le 1^{er} avril 1999.
- **Amélioration de la sécurité maritime** par des investissements en gestion technologique pour fournir, au moment opportun, des données et de l'information aux intervenants. Par exemple, en partenariat avec Développement économique Canada et Saint-Laurent Vision 2000, l'Institut Maurice-Lamontagne de Mont-Joli a créé l'Observatoire Saint-Laurent, système Internet d'accès rapide aux données sur l'écosystème du Saint-Laurent.
- **Coopération internationale** et négociation de régimes de pêche internationaux conformes aux objectifs de conservation nationaux du Canada. Citons par exemple l'Accord à long terme concernant le Traité sur le Saumon du Pacifique et la participation à des négociations multilatérales pour appliquer l'Accord des Nations Unies sur la gestion des stocks de poisson chevauchant et des stocks de poisson grand migrateur (ANUP).

* Voir Glossaire à Annexe 3.



■ **Réduction de « l’empreinte » environnementale des activités du MPO** en définissant et en suivant une approche à long terme de petits pas, conforme à la norme ISO 14001 concernant les systèmes de gestion de l’environnement[†], et par le lancement d’une *Politique environnementale pour les activités de Pêches et Océans et un cadre de gestion environnemental*.

■ **Des voies navigables sûres, utiles et environnementalement saines** grâce à des programmes et services associés à la navigation, aux communications maritimes et au trafic des navires, au déglacage, à la recherche et au sauvetage et à l’intervention environnementale. Citons comme exemple récent qui incorpore plusieurs de ces domaines l’application complète et conjointe avec Transports Canada, l’industrie du transport maritime et la communauté maritime internationale du *Système électronique de visualisation des cartes marines (SEVCM)**.

■ **Protection du milieu marin grâce** à la prévention et à la préparation d’interventions. Le programme d’intervention environnementale de la Garde côtière canadienne dirige plus de 250 opérations de nettoyage de déversements chaque année. En outre, le programme offre un appui et des connaissances en cas de désastres comme l’écrasement du vol Swiss Air 111 et le débordement de la rivière Rouge en 1997. En plus de son rôle national, le programme d’intervention environnementale est déclenché à la suite de demandes d’aide internationales dans le cadre de la *Convention internationale sur la préparation, la lutte et la coopération en matière de pollution par les hydrocarbures (OPRC)**.

■ **Sécurité maritime et protection environnementale** dans la gestion des navires et de la flotte en renforçant et en rehaussant les procédures et responsabilités prévues dans le Manuel de sécurité de la flotte pour les opérations des navires dont l’impact environnemental pourrait être significatif. Ceci en émettant des Certificats de gestion de la sécurité et des Documents de conformité tant aux bureaux côtiers qu’à la flotte de la Garde côtière conformément au *Code international de gestion pour la sécurité de l’exploitation des navires et la prévention de la pollution (Code ISM)*.

[†] Organisation internationale de normalisation : norme 14001 qui précise les éléments d’un système de gestion environnemental (SGE) efficace pour les organismes et qui est un des éléments de la série des normes de l’ISO.

* Voir Glossaire à Annexe 3.

Leçons tirées de la Stratégie de 1997

Grâce à un examen interne, le MPO a appris certaines leçons au sujet des écarts entre les engagements pris en 1997 envers le développement durable et les résultats obtenus jusqu'à maintenant. Nous avons appris que nos engagements de 1997 étaient répétitifs ou formulés trop vaguement, rendant ainsi difficile la réalisation de certains éléments particuliers. Les résultats prévus de la Stratégie de développement durable de 1997 n'étaient pas toujours clairs ou mesurables, grande faiblesse déterminée par le Commissaire dans le cas de presque tous les ministères fédéraux. En outre, les engagements étaient trop nombreux et non clairement reliés entre eux ou aux plans des activités ministérielles. Bien que le MPO ait obtenu effectivement de nombreux résultats importants depuis 1997, on ne sait pas avec précision si ce rendement découle d'un engagement collectif envers l'application de la première stratégie de développement durable du MPO.

L'évaluation interne a confirmé les conclusions du Commissaire à l'environnement et au développement durable au cours d'une vérification effectuée en automne 1999 de la mise en œuvre de la Stratégie de 1997. La vérification a révélé qu'à l'exception de la politique et du système de gestion environnementale des activités du MPO, la plupart des domaines

fonctionnels du Ministère n'avaient pas mis en place des systèmes de gestion de la mise en œuvre des résultats prévus du développement durable. Pour être conforme à la norme ISO 14001 utilisée par le Commissaire, la nouvelle Stratégie de développement durable du MPO devra comprendre un système de gestion ou de suivi pour déterminer pourquoi les résultats prévus ne sont pas atteints et permettre à la direction de prendre les mesures correctives nécessaires. En outre, la vérification a décelé un besoin de formation et d'établissement de capacités chez le personnel et les gestionnaires du MPO, ainsi qu'un besoin de documentation améliorée.

Dans « *Avancer dans la voie du progrès* », le Commissaire a fait ressortir le défi de passer de la parole aux gestes en précisant que nous devons combler cette lacune – non pas en abaissant nos attentes, mais en renforçant notre rendement. Bien que dans les faits, le rendement du MPO depuis 1997 ait été bon, des mécanismes et des processus permettant d'assurer le suivi des progrès et de documenter le rendement devront être des caractéristiques de la nouvelle Stratégie de développement durable du MPO.

Environnement actuel au MPO

Le MPO a vécu d'importants changements depuis le dépôt, au Parlement, de sa première stratégie de développement durable en 1997. Un milieu de travail dynamique et changeant demeure la constante au MPO. Le choc causé au début des années 1990 par l'effondrement de pêches commerciales du poisson de fond a été sans doute un signal du besoin d'une nouvelle approche à la conservation. L'année 1995 a marqué la fusion du MPO et de la Garde côtière canadienne, ce qui a élargi le mandat juridique du MPO de façon à comprendre la *Loi sur la protection des eaux navigables* et l'application partagée d'autres lois avec Transports Canada. Le mandat du MPO a été élargi davantage en 1997 avec la promulgation de la nouvelle *Loi sur les océans* qui a confié au Ministère la responsabilité de diriger les activités fédérales touchant les océans et a fourni de nouveaux outils et une nouvelle politique visant la conservation et le développement durable des ressources océaniques du Canada. L'Examen des programmes visant à résoudre les problèmes de déficit à l'échelle du gouvernement a débuté en 1995, ce qui a donné le coup d'envoi à un examen des principales responsabilités du MPO et des possibilités de faire les choses différemment. Les consommateurs s'attendent de plus en plus à l'éco-étiquetage et à ce que les produits soient attestés provenir de pêches durables. Des industries océaniques nouvelles et en plein essor ainsi que des utilisations comme l'exploration et la production

d'hydrocarbures, l'installation de câbles de fibres optiques sous-marins et la recherche sur les hydrates de méthane exacerbent le défi de conservation et de gestion durable des ressources marines et font ressortir le besoin de nous trouver de nouveaux outils et processus réglementaires et autres pour réduire les risques pour le milieu aquatique et protéger les intérêts de tous les utilisateurs.

Des modifications apportées au mandat juridique et au cadre politique du MPO ont entraîné des changements dans la population des clients et des intervenants du Ministère. Les organisations de pêcheurs, les groupes autochtones, les administrations portuaires et l'industrie de la transformation et de la commercialisation du poisson continuent de jouer des rôles actifs. Cependant, sont venus s'y joindre des représentants des environmentalistes, des exploitants d'entreprises de croisières et d'écotourisme, des aquaculteurs, des producteurs forestiers, des administrations municipales et des groupes communautaires, des pêcheurs à la ligne et des plaisanciers, ainsi que des sociétés pétrolières, gazières et minières.

Tout particulièrement, le contexte juridique en ce qui concerne les intervenants autochtones du MPO, a changé. L'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982* reconnaît et affirme les droits ancestraux et découlant de traités des peuples autochtones du Canada. Au cours des dernières années, plusieurs causes présentées devant les tribunaux ont contribué

à raffiner la signification des droits autochtones dans le contexte de la pêche. Tout comme l'évolution du droit, l'importance du milieu naturel, y compris les ressources halieutiques, dans la culture et les traditions des peuples autochtones du Canada est de plus en plus reconnue et reflétée dans les politiques et les programmes fédéraux. Les groupes autochtones s'attendent de plus en plus à jouer un rôle plus important dans les processus décisionnels et politiques qui concernent l'utilisation durable des ressources naturelles et de l'environnement, y compris des ressources halieutiques. La politique fédérale au sujet de l'autonomie administrative des groupes autochtones continuera de mettre de l'avant le rôle des communautés autochtones dans ces processus.

Depuis 1997, l'adaptation à ces changements, tant dans les structures que dans les activités, s'est accélérée. Au cours des deux dernières années, le Ministère a examiné à fond sa culture, ses valeurs et sa gouvernance pour produire un nouveau plan stratégique « Aller de l'avant avec confiance et crédibilité » et un nouvel Énoncé de vision. La préparation du plan a débuté en 1998 pour déterminer les besoins d'orientations futures, éliminer les obstacles au changement, tant à l'interne qu'à l'externe, et donner au Ministère et à ses intervenants un sentiment de cohérence et de signification. De même, le nouvel Énoncé de vision vise à définir le Ministère et ses objectifs d'ensemble à l'intention des membres du Ministère, des intervenants et du grand public.

En outre, le MPO a cherché à dresser le cadre de relations davantage mutuelles avec les provinces et les territoires dans l'accord de 1999 sur la collaboration intergouvernementale et le Conseil canadien des ministres des pêches et de l'aquaculture (CCMPA)*. Ces instruments sont fondés sur les principes du développement durable, et leur but ultime est d'aider le MPO à assumer son mandat au nom du Parlement et des Canadiens.

Un examen complet de la conjoncture, terminé en février 1999 pour préparer le nouveau plan stratégique a permis de dégager une série de forces politiques et socio-économiques qui façonnent le contexte dans lequel le MPO doit maintenant travailler :

- la mondialisation et l'évolution technologique;
- les tensions entre la protection de l'environnement et la croissance économique;
- les pressions pour accroître nos connaissances scientifiques sur la nature, en particulier l'interdépendance des écosystèmes et les répercussions du changement climatique;
- l'accroissement de la demande d'information du public désireux de connaître le fondement des décisions.

* Voir Glossaire à Annexe 3.

On peut tirer certaines conclusions de ces principaux facteurs externes de changement au MPO :

- les Canadiens veulent jouer un rôle plus actif dans la prise de décisions;
- dans un contexte de croissance économique soutenue, les Canadiens se préoccupent davantage des questions environnementales;
- les priorités du gouvernement fédéral visent moins la réduction du déficit que la qualité de vie et une économie fondée sur le savoir et la compétitivité.

La nouvelle Stratégie de développement durable du MPO devra tenir compte de ces défis et des nouvelles attentes.

Intégration du développement durable dans le cadre politique du MPO

Un énoncé de politique guidant les actions des gestionnaires et des employés du Ministère est une première étape importante dans l'expression de l'engagement du MPO envers le développement durable. En outre, la formulation de cet engagement dans un énoncé de politique public est conforme à la norme des systèmes de gestion environnementale ISO 14001 préconisée par le CEDD. De plus, un énoncé de politique appuiera l'intégration des engagements de développement durable dans le Plan stratégique du Ministère et le cadre de planification et de gestion des activités.

Le nouvel énoncé de politique du MPO sur le développement durable se lit comme suit :

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE PÊCHES ET OCÉANS CANADA

- 1. Le ministère des Pêches et des Océans s'est engagé envers le développement durable et entreprend d'intégrer les considérations économiques, environnementales et sociales dans les décisions qu'il prendra pour appliquer son mandat, ses politiques et ses programmes et mener ses activités courantes.**
- 2. L'engagement du Ministère envers le développement durable repose sur sa Vision : *Assurer aux générations actuelles et futures des eaux et des écosystèmes aquatiques sécuritaires, sains et productifs en maintenant des normes élevées en ce qui a trait : au service aux Canadiens et aux Canadiennes, à la sécurité maritime et à la protection de l'environnement, à l'excellence scientifique et à la conservation et à l'utilisation durable des ressources.***
- 3. Le Ministère s'engage à apprendre constamment dans les contributions qu'il fait au développement durable et contrôlera cet engagement en examinant périodiquement les progrès réalisés dans l'atteinte des objectifs de développement durable et en apportant les correctifs requis.**

Principes visant le développement durable

Les principes qui aideront à orienter la mise en œuvre de la politique de développement durable comprennent ce qui suit :

PRISE DE DÉCISIONS INTÉGRÉES :

La prise de décisions intégrée reconnaît que les décisions axées sur le développement durable :

- ont une **portée à long terme** qui cherche à préserver et à mettre en valeur le capital économique, social et naturel pour améliorer la qualité de vie des gens et garantir la continuité des avantages à l'intention des générations futures;
- ont une **perspective horizontale** qui incorpore les aspects économiques, environnementaux et sociaux;
- comprennent une **approche écosystémique**;
- acceptent le **partage des responsabilités** et engagent envers la **transparence et la communication** du comment et du pourquoi des décisions.

IMPUTABILITÉ :

Le Ministère acceptera et définira ses responsabilités envers le développement durable. Cela veut dire que la Stratégie de développement durable :

- élaborera un système de gestion de l'information pour **examiner périodiquement le rendement en fonction des engagements** et ainsi documenter les progrès et les besoins de correctifs pour assurer **l'amélioration continue**;
- déterminera les cibles particulières et concrètes à atteindre pour qu'elles soient **mesurables et accompagnées d'un échéancier précis**;
- définira un cadre d'établissement de rapports qui appuie entièrement des **activités et des décisions transparentes**;
- **constituera un exemple** de la façon d'encourager et d'influencer les clients, les intervenants et les partenaires pour appuyer les décisions axées sur le développement durable;
- établira les grandes lignes des responsabilités du Ministère à l'égard du **respect** des normes et des exigences relatives aux pêches, de protection environnementale et de prévention de la pollution;
- réaffirmera un **engagement envers les partenariats** dans nos rapports, non seulement avec nos intervenants du secteur privé et les membres du public, mais aussi avec d'autres ministères fédéraux, d'autres ordres de gouvernement et les groupes autochtones.

SCIENCES ET CONNAISSANCES

Le Ministère comprend les connaissances essentielles fournies par les sciences et le rôle critique qu'elles jouent dans la prise de décisions qui sont durables. Par conséquent, comme fondement de ces décisions, le Ministère :

- sera guidé par **une approche prudente** et une analyse des risques, reconnaissant les limites de nos connaissances en sciences océaniques;
- fournira des **données et des conseils scientifiques opportuns et fiables** au sujet des principales ressources aquatiques et des écosystèmes;
- complétera et intégrera les connaissances scientifiques et les **connaissances locales et traditionnelles**;
- intégrera et partagera les connaissances et les données pour rehausser des décisions rentables fondées sur la **prévision et la prévention des problèmes**, notamment par des évaluations environnementales des politiques, des plans, des programmes conformément à la directive de 1999 du Cabinet.



Stratégie du développement durable : plan d'action

Les répercussions possibles du MPO sur le développement durable sont vastes. La première Stratégie de développement durable du MPO traduisait la grande portée de son mandat, mais a été moins efficace qu'elle n'aurait pu l'être parce qu'on essayait d'en faire trop. En adoptant une approche davantage sélective dans notre deuxième Stratégie, nous irons dans la foulée de la première, mais nous axerons nos efforts vers l'avenir et les domaines où nous pouvons être les plus efficaces. Nous prévoyons travailler à l'interne et avec les partenaires pour sensibiliser, établir les capacités et acquérir l'expérience qui formera une base solide pour un apprentissage continu au cours des trois prochaines années et après.

Une orientation plus sélective dans la nouvelle Stratégie de développement durable ne limitera pas les travaux en cours au Ministère en ce qui concerne les autres programmes, politiques et activités qui ont, de toute évidence, des répercussions de développement durable. Comme mentionné précédemment, le développement durable est bien ancré dans le mandat du MPO ainsi que dans tous ses programmes, politiques et activités. Cependant, les objectifs et les priorités du nouveau Plan stratégique constituent un programme de changement qui orientera le Ministère vers l'application future et améliorée de son mandat envers le Parlement et la population du Canada. Par ailleurs, les objectifs de développement durable du MPO pour 2001-2003 seront axés vers le changement, confirmant et poursuivant les nouvelles orientations stratégiques du Ministère qui nous

permettront, le plus efficacement possible, de faire une différence dans l'atteinte des buts de développement durable du gouvernement. Le Plan stratégique et la nouvelle Stratégie de développement durable iront de l'avant de concert, au cours de leur période de chevauchement, selon les engagements pris pour réaliser les résultats visés et les activités prévues concrets, mesurables et établis dans le temps qu'ils aient en commun.

Voici maintenant les buts, les objectifs, les résultats prévus et les activités planifiées que le MPO propose pour le développement durable de 2001 à 2003. Les sections du Plan d'action sont présentées selon les thèmes déterminés dans le document de travail précédent. On trouvera à l'Annexe 1 des tableaux du Plan d'action intégral.

Une courte explication de la terminologie utilisée dans ce document peut être utile. Les **buts** sont à long terme, stratégiques et de niveau élevé. Ils établissent une orientation et une portée d'ensemble. Les **objectifs** sont également à long terme et exhaustifs, mais constituent des étapes intermédiaires vers les buts. L'expression **résultats prévus ou cibles (à partir de maintenant résultats)** est utilisée ici pour désigner ce que nous recherchons, ou les mesures précises que nous comptons prendre. La colonne des **activités planifiées** détermine ce que nous comptons faire, appliquer ou produire. Les **mesures du rendement** sont utilisées pour mesurer les progrès des activités et des résultats, bien qu'en ce moment, ils soient difficiles à identifier et distinguer. Les mesures du rendement et les indicateurs donnés



dans cette ébauche de stratégie sont préliminaires. Il faudra raffiner davantage le cadre de gestion du rendement pour la nouvelle Stratégie. Les **répercussions de développement durable** désignent le résultat ultime, les résultats à long terme ou les effets des extrants. Le terme a été utilisé ici pour indiquer le niveau élevé et les effets positifs sur le développement durable qui, nous l'espérons, découleront de nos résultats prévus.

Thème un : Nouvelles formes de gouvernance et gérance partagée

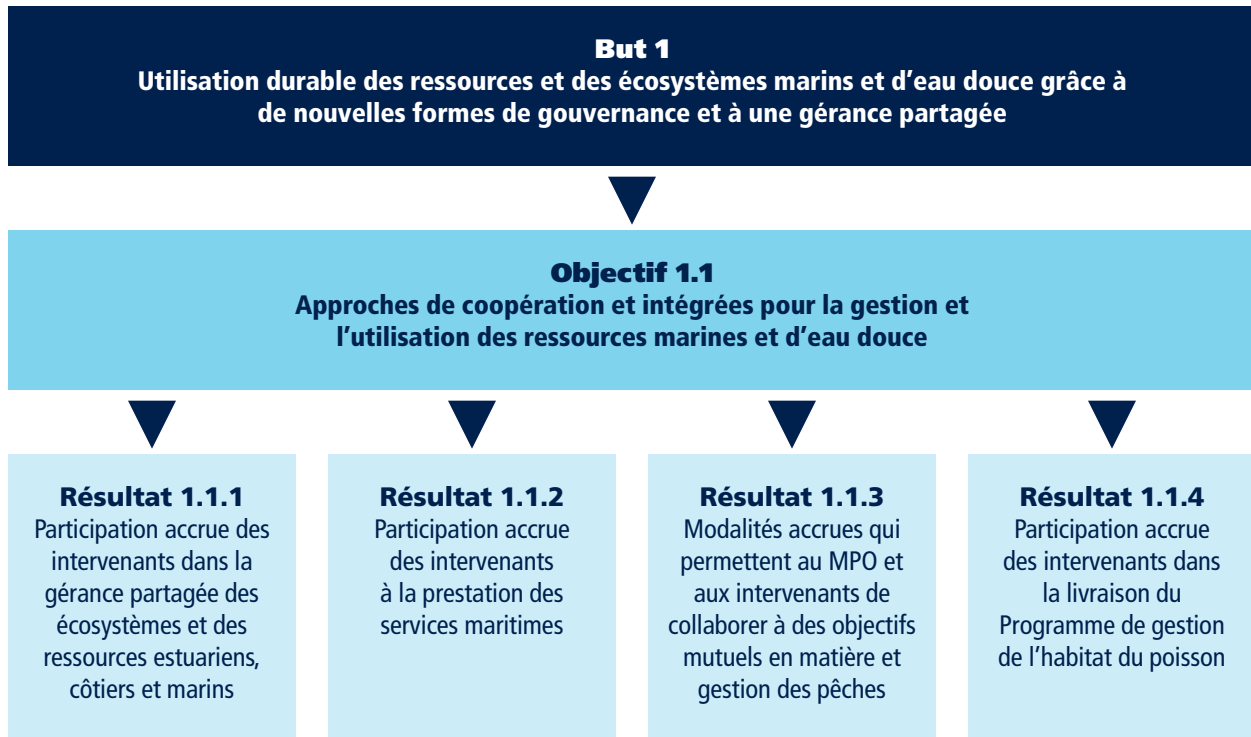
On a décrit le développement durable comme étant premièrement et avant tout, la question de savoir quel genre de monde nous voulons léguer à nos enfants et à leurs enfants. Comment devons-nous utiliser les ressources disponibles de façon que les générations futures et nos voisins mondiaux puissent en profiter également? L'hypothèse sous-jacente concerne l'intégration, entre les générations, entre les zones géographiques et entre les secteurs de la société. Le gouvernement peut diriger et appuyer, mais la responsabilité est partagée par tous. Les divisions traditionnelles ou les « îlots » – entre le global et le local par exemple ou la concurrence entre l'économique et l'environnemental ou le social et culturel – ne sont plus des bases valides pour prendre des décisions. Le concept de développement durable favorise l'intégration, réalisée au moyen d'une nouvelle façon de prendre les décisions qui cherchent à reconnaître les rapports complexes entre ce qu'on

appelait traditionnellement l'environnemental, l'économique et le social ou culturel. La prise de décisions intégrée reconnaît également le besoin de faire participer tous ceux qui seront touchés par une décision – qu'ils soient d'accord ou non – et qui, par conséquent, prendront part à sa mise en œuvre. Une telle approche constitue un engagement profond envers le changement de la part du gouvernement et de la société. Les aspirations changeantes du gouvernement et de la société devront être prises en compte dans les nouvelles formes de gouvernance ou les rapports de prise de décisions des deux parties.

Bien qu'il constitue un défi, le désir du public de participer davantage et de partager la responsabilité des décisions est de plus en plus un moteur de changement dans la gestion et l'utilisation des ressources et des environnements aquatiques. Cette tendance est nourrie par de nouvelles technologies qui augmentent la prise de conscience des citoyens et leur capacité de participer aux décisions. De nouvelles formes de gouvernance découlent également du besoin de trouver des façons plus efficaces et moins coûteuses de fournir les services et les programmes gouvernementaux.

Plan d'action

Le tableau suivant présente le but, l'objectif et quatre résultats prévus que le MPO s'efforcera de réaliser dans de nouvelles formes de gouvernance et de gérance partagée. Le texte qui suit chaque résultat prévu indique les mesures qui seront prises.



Participation accrue des intervenants dans la gestion partagée des écosystèmes et des ressources estuariens, côtiers et marins

(Résultat 1.1.1) : Il s'agira d'adopter des forums et des processus qui facilitent la collaboration et le partage de la prise de décisions entre les ministères fédéraux, les provinces et les territoires, les organisations autochtones, les communautés côtières et les intervenants dans le domaine des océans. Une partie intégrante du processus avec les partenaires sera l'élaboration d'un cadre politique national de gouvernance des océans. Des projets de démonstration de la

Stratégie de gestion des océans seront mis à l'essai et validés dans au moins trois régions côtières : l'Ouest de l'Arctique, le golfe du Saint-Laurent et l'est de la plate-forme néoécossaise. Les résultats de ces projets serviront à préparer un cadre politique et un plan d'action qui seront mis en œuvre d'ici à la fin de 2003. Les recommandations visant une approche nationale de gouvernance des océans reconnaîtront les caractéristiques régionales uniques et seront appuyées par d'autres initiatives principales de gouvernance y compris le Conseil consultatif du



Ministre sur les océans et la livraison de programmes par zones. Ces initiatives de gestion intégrée viseront à bâtir la capacité des intervenants grâce à la participation, au partage d'information et à l'éducation. Chaque initiative cherchera l'équilibre entre les objectifs environnementaux, économiques et sociaux pour assurer le développement durable et gérer la complexité et la diversité croissantes des utilisations des océans.

Participation accrue des intervenants à la prestation des services maritimes

(Résultat 1.1.2) : Il faudra que la Garde côtière canadienne (GCC) expérimente de nouveaux partenariats avec les intervenants des secteurs privés et bénévoles. La GCC cherchera à mettre de l'avant la participation du secteur bénévole dans l'application de programmes et de services de sécurité maritimes. En outre, elle cherchera à appliquer, établir et maintenir les aides à la navigation avec de nouveaux partenaires. Il faudra préciser les responsabilités grâce à des consultations avec les intervenants, et élaborer des normes de service et examiner les options de service. L'objectif ici est de rehausser le leadership et la gestion de la GCC dans la protection des océans et autres voies navigables, bien que la GCC continue d'offrir directement un certain nombre de services fondamentaux. En outre, la Garde côtière prévoit moderniser la *Loi sur la protection des eaux navigables* et, avec Transports Canada, la *Loi sur la marine marchande du Canada*. Une plus grande participation des intervenants dans la prestation de services maritimes vise à élargir la sensibilisation envers les aspects environnementaux des industries

du transport maritime, l'amélioration de la sécurité maritime et l'atténuation des risques de dégradation environnementale.

Modalités accrues qui permettent au MPO et aux intervenants de collaborer à des objectifs mutuels en matière de gestion des pêches

(Résultat 1.1.3) : Il s'agit ici d'élargir le recours à des modalités de cogestion avec un ou deux plans de pêche par année adoptant le modèle de cogestion dans le but d'établir 25 pêches cogérées d'ici à la fin de 2003. À cette fin, le MPO devra revoir le cadre législatif pour permettre aux intervenants de participer aux décisions d'allocation à long terme. En outre, nous maintiendrons tous les accords de projet conjoint (APJ)* et renégocierons et renouvelerons ceux qui n'ont plus cours. Les lignes directrices concernant les plans de gestion intégrée des pêches opérationnelles (PGIP)* seront révisées de façon à les relier à des pêches fondées sur les objectifs d'ici à la fin de 2001 (voir résultat 2B.2.1), et un système de suivi de gestion sera élaboré. Les consultations avec les clients et les intervenants se poursuivront au sujet du développement et de l'application de l'approche d'ensemble aux modalités de cogestion. L'objectif visé ici est l'établissement de pêches plus durables. La participation accrue des intervenants devrait en outre promouvoir la responsabilité envers les décisions de gestion et la santé à long terme des stocks de poisson et des écosystèmes.

La Stratégie relative aux pêches autochtones (SRAPA)* donne aux groupes autochtones un accès aux pêches

* Voir Glossaire à Annexe 3.

à des fins alimentaires, sociales et rituelles et, dans de nombreux cas, à des pêches commerciales. En outre, la SRAPA permet une participation accrue de la part des groupes autochtones à la gestion des pêches et leur fournit un soutien financier pour établir la capacité d'assumer efficacement des fonctions de gestion. Le MPO répond également au jugement de la Cour suprême dans l'affaire *Marshall* qui a confirmé le droit de traité des Premières nations Mi'kmaq et Malécites dans les Maritimes et la Gaspésie de mener une pêche commerciale vers une « subsistance convenable », en facilitant leur accès à la pêche commerciale et en offrant la formation nécessaire. Le rôle des Premières nations dans la gestion des pêches qu'elles mèneront continuera d'évoluer et de prendre de l'ampleur grâce aux efforts du gouvernement fédéral d'appliquer le jugement *Marshall* et de répondre aux aspirations générales des Autochtones. À titre de participant à ces initiatives fédérales, le MPO appuiera l'établissement d'un rôle accru pour les Premières nations et les autres intervenants. Des mesures de cogestion des pêches des groupes autochtones seront intégrées avec celles applicables aux autres intervenants pour garantir une gestion efficace et durable des pêches.

Participation accrue des intervenants dans la livraison du Programme de gestion de l'habitat du poisson (Résultat 1.1.4) : On accroîtra la participation de l'industrie, des groupes communautaires, des agences gouvernementales et des groupes autochtones dans la protection et la conservation des

habitats du poisson. De tels groupes participent déjà en Colombie-Britannique en partie dans le cadre du Programme de rétablissement de l'habitat et de mise en valeur des salmonidés. Par la Stratégie relative aux pêches autochtones, le MPO a en outre établi des modalités par lesquelles des groupes autochtones de certaines zones assument des fonctions relatives à l'habitat comme l'évaluation et la mise en valeur. Dans le cadre d'une initiative connue sous le nom de « plan directeur », le MPO travaillera en collaboration avec les clients et les intervenants pour asseoir les bases d'un Programme de gestion de l'habitat (PGH) national davantage uniforme, crédible et exhaustif.

À court terme, le MPO examinera des façons de rationaliser le processus de suivi des projets concernant l'habitat, par exemple, en travaillant avec les promoteurs dès les débuts des étapes de planification des projets et grâce à l'établissement de lignes directrices et d'outils utiles et uniformes à l'intention du personnel de gestion de l'habitat. Le PGH sera peut-être davantage renforcé par des initiatives résultant de l'examen quinquennal de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE), par le programme d'aquaculture durable, des programmes de protection d'espèces en péril et le programme de gérance de l'habitat. À plus long terme, la mise en œuvre du plan directeur verra une plus grande partie des activités du PGH axées sur l'application des éléments proactifs de la politique de 1986 sur la gestion de l'habitat du poisson. La promotion du partage de la gérance et de la responsabilité – par tous les Canadiens – pour la conservation, le



rétablissement et la mise en valeur des habitats du poisson est traduite par un nouveau slogan « la gestion de l'habitat du poisson, c'est l'affaire de tout le monde ». La mise de l'avant de la gérance partagée fera appel à divers travaux avec des groupes communautaires, à la participation à des processus pluri-intervenants axés surtout sur la planification intégrée des ressources et la gestion des bassins versants, à de nouveaux partenariats et à des modalités de gouvernance avec les provinces, les territoires et les groupes autochtones ainsi qu'avec toute une gamme de groupes d'organisations non gouvernementales et bénévoles et l'industrie. On assurera la transmission de connaissances techniques et scientifiques au besoin, la formation et le perfectionnement du personnel et une sensibilisation publique accrue à l'égard des menaces contre l'habitat du poisson et les façons d'empêcher les pertes d'habitats. En faisant participer les Canadiens à des activités de gérance proactive, on vise à protéger l'habitat du poisson contre la détérioration, la destruction ou la perturbation et à établir un habitat producteur de populations de poissons saines et abondantes.

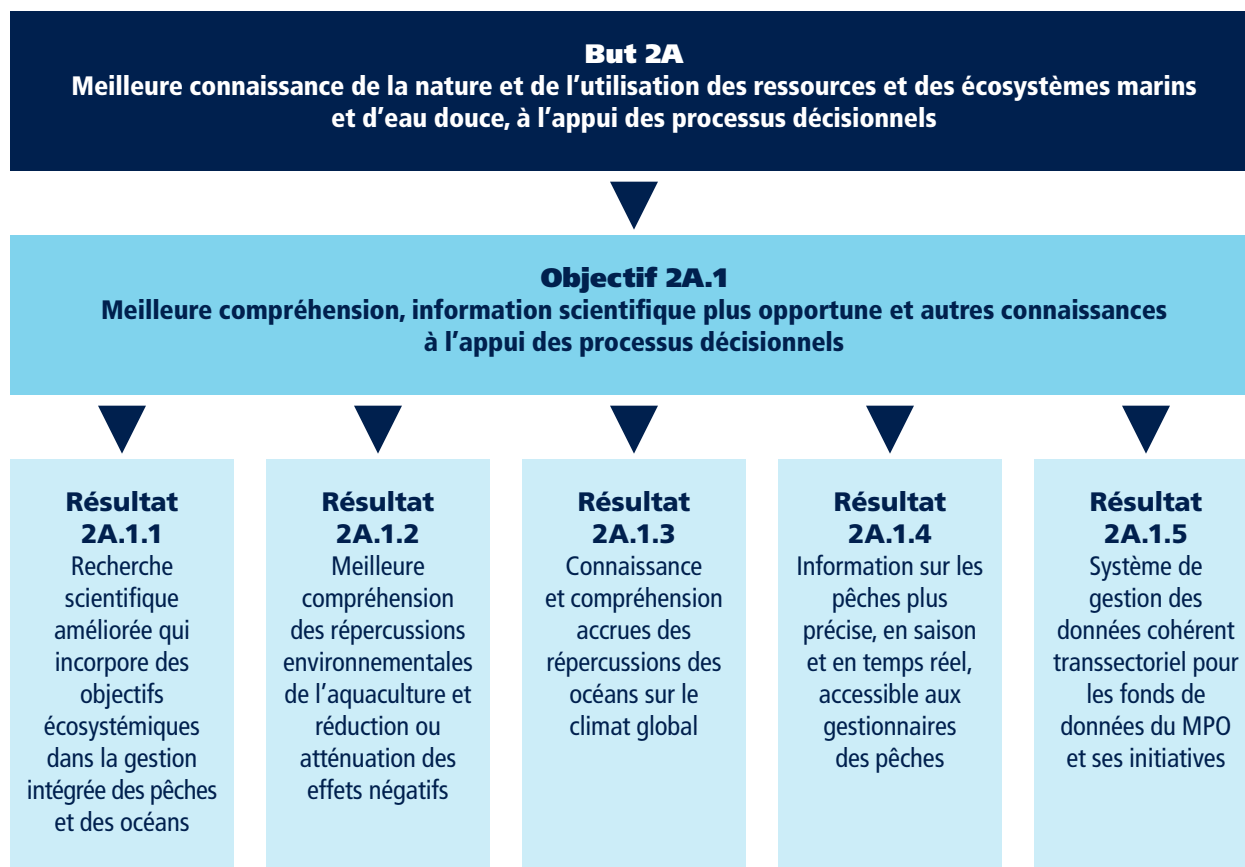
Thème deux : Connaissances et technologies pour le développement durable

Au Forum des leaders sur le développement durable organisé par la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEE) tenu à Ottawa en avril 2000, la connaissance a été reconnue comme étant

peut-être la « quatrième dimension » du développement durable, venant s'ajouter aux trois piliers classiques des aspects économiques, environnementaux et sociaux. Les besoins en connaissances et la maîtrise de nouvelles technologies sont considérées de plus en plus comme essentiels, non seulement pour appuyer le mandat du gouvernement fédéral, mais aussi pour rehausser la viabilité et la compétitivité globale de l'économie et de la société canadienne. De toute évidence, le MPO est un ministère axé sur les connaissances, la science et la technologie dans le contexte du développement durable. En outre, c'est un ministère de politiques, souvent chef de file mondial dans la conception de nouvelles façons de gérer les pêches, l'intervention en cas de déversements pétroliers, la protection et le rétablissement de l'habitat du poisson ou la compréhension du rôle des océans dans les changements climatiques globaux. L'adaptation rapide à la complexité et à l'interdépendance accrues d'un environnement dynamique accroît le besoin de nouvelles recherches, de nouvelles sources d'organisation des connaissances, d'élimination des obstacles institutionnels et administratifs à leur communication, de détermination de nouvelles sources et de différents types de connaissances et d'élaboration et d'utilisation de nouvelles technologies.

Plan d'action – But 2A

Dans le thème Connaissances et Technologies, le Plan d'action comprend deux buts. Le but 2A exprime le besoin de créer de nouvelles connaissances et façons de comprendre ou de prévoir les répercussions de nos décisions.



Objectif 2A.1 : Amélioration de la qualité et de l'intégralité de nos connaissances et communication aux décisionnaires de la meilleure information possible lorsqu'ils en ont besoin.

Recherche scientifique améliorée (Résultat 2A.1.1) : Le MPO vise ce résultat de diverses façons. Il faudra d'abord élaborer **un cadre opérationnel pour incorporer des considérations écosystémiques**

dans la gestion intégrée des pêches et des océans. Cela exigera la définition d'approches pratiques et un échéancier pour appliquer les principes de la *Loi sur les océans* aux pratiques actuelles de gestion et de planification d'espèces particulières. Des objectifs éco-systémiques, associés par exemple à la biodiversité ou à la productivité de l'habitat, devront être définis de concert avec d'autres organismes de réglementation et les intervenants, y

compris des groupes autochtones, et devront être assortis d'indicateurs et de points de référence pour chaque objectif par zone de gestion des océans. Il faudra également déterminer et mettre à l'essai des façons pratiques de mettre en œuvre ou de rendre fonctionnelle l'approche prudente.

Par la **création d'un réseau national d'équipes pluridisciplinaires d'ici à la fin de 2001**, on donnera l'accès à une combinaison de connaissances socio-économiques et scientifiques (par exemple, biologie, écologie, océanographie) en faisant appel à divers établissements privés et publics (par exemple, laboratoires fédéraux, universités, industrie privée). Les équipes pluridisciplinaires pourraient également comprendre des détenteurs de connaissances écologiques traditionnelles. Ce réseau fera appel aux scientifiques du MPO dans des efforts visant à augmenter le niveau de partenariat universitaire; à développer et à appliquer une stratégie de communication pour la promotion de la gestion des océans et de la recherche scientifique au pays et dans le monde entier; la tenue de conférences internationales, nationales et thématiques pour partager l'information; et la préparation d'une page Web et d'un répertoire Internet. Dans la mesure du possible, les scientifiques du MPO collaboreront avec leurs homologues provinciaux, par exemple, conformément à l'Accord de 1998 entre le Ministère et les provinces des Prairies sur la recherche sur les pêches en eau douce.

Un troisième projet connexe sera de trouver une **nouvelle façon d'évaluer la situation et la santé des ressources halieutiques**. Cela comprendra une analyse fondamentale du processus d'évaluation des stocks, la détermination de changements possibles et la recommandation d'une nouvelle approche d'ici à la fin de 2001. Les étapes prévues pour compléter l'examen de l'évaluation des stocks comprennent ce qui suit : intégration de l'approche prudente; examen de scénarios pour déterminer la situation des espèces en péril; considération d'approches pluriespèces et éco-systémiques; possibilité d'alliances stratégiques et d'accords avec l'industrie et les universités; utilisation de nouvelles technologies (par exemple, hydroacoustique). En outre, le MPO devra déterminer les possibilités de réaffectation de ressources et de priorités de recherches où l'investissement est requis, et évaluer les répercussions des changements. De plus, le MPO ajoutera les connaissances communautaires locales et écologiques traditionnelles aux sciences. Enfin, des recommandations et un plan d'action seront proposés.

Les répercussions possibles de développement durable de ces activités sont importantes. Entre autres, on pourrait raffiner davantage la gestion des pêches, y compris des interventions plus rapides quant aux changements dans la santé et l'abondance, pour le meilleur comme pour le pire. Une meilleure compréhension des écosystèmes et des liens entre eux pourrait en outre améliorer la protection des espèces en péril et le maintien de la biodiversité. Une



utilisation et une gestion davantage sensibles à court terme des ressources halieutiques devraient contribuer à établir une utilisation plus durable et efficace à long terme. La participation d'autres ordres de gouvernement et des intervenants devrait apporter une meilleure information et un sens partagé des responsabilités entre les utilisateurs et les responsables de la réglementation. La promotion d'échanges d'informations entre les experts des océans des secteurs public et privé devrait accroître les connaissances internationales et favoriser la créativité et l'innovation.

Meilleure compréhension des répercussions environnementales de l'aquaculture et réduction ou atténuation des effets négatifs (Résultat 2A.1.2)

Il faudra accroître la capacité du MPO en recherche à l'appui du développement durable des points de vue économiques et environnementaux de l'industrie aquacole d'ici à la fin de 2001. Cela comprendra l'élaboration d'une approche stratégique pluridisciplinaire de recherche et de développement pour l'aquaculture, la coordination avec d'autres stratégies et l'établissement de plans de recherche assortis des besoins en connaissances des décideurs. En outre, le MPO devra établir un réseau d'expertise scientifique comprenant le MPO, d'autres ministères fédéraux, les universités, les provinces, les membres de l'industrie aquacole et autres intervenants. Il sera tout aussi important de communiquer les connaissances acquises de façon à accroître la sensibilisation et la confiance du public envers les produits et le rendement de l'industrie canadienne de l'aquaculture. Les avantages de

développement durable recherchés consisteront en une industrie aquacole plus viable au Canada, fonctionnant à un niveau élevé de performance environnementale et jouissant ainsi d'une plus grande confiance du public.

Connaissance et compréhension accrues des répercussions des océans sur le climat global (Résultat 2A.1.3)

Dans cette initiative, on appuiera le programme Argo*. Ce programme est un effort international visant à comprendre le climat global et prévoit le déploiement de bouées océanographiques à l'échelle mondiale pour obtenir toute une gamme de données océanographiques. Dans le cadre de l'engagement canadien envers Argo, le MPO prévoit déployer jusqu'à 50 bouées au cours des trois prochaines années dans le nord-est du Pacifique et le nord-ouest de l'Atlantique. Le MPO continuera de contribuer au déploiement canadien de bouées océanographiques dans les océans de la planète tout au long de la durée du programme Argo (jusqu'à 2006). Dans le cadre d'une initiative canadienne, le MPO, en collaboration avec Environnement Canada, Ressources naturelles Canada et le ministère de la Défense nationale prévoit acheter et déployer, par le biais du Fonds d'action pour le changement climatique*, potentiellement jusqu'à 40 autres bouées additionnelles d'ici à la fin 2003. Les scientifiques du MPO collaboreront avec leurs partenaires nationaux et internationaux pour assimiler les données océanographiques globales transmises des bouées par le système global de communication. Des

* Voir Glossaire à Annexe 3.



mesures seront prises pour partager et diffuser les données au moyen du Web en temps quasi-réel. Dans ce projet, le MPO collaborera avec les partenaires canadiens et internationaux pour mieux comprendre les systèmes atmosphériques et océaniques et le rôle de facteurs océanographiques dans les changements climatiques globaux.

Information sur les pêches plus précise, en saison et en temps réel, accessible aux gestionnaires des pêches (Résultat 2A.1.4) :

On vise ici à élaborer une base de données harmonisée sur la gestion de l'information sur les pêches avec accès direct, grâce à un accès commun d'ici à la fin de 2003. Une base de données harmonisée exigera un Plan d'action visant à appliquer le projet de gestion de l'information sur les pêches et à établir des codes objectifs et normalisés, accessibles à tous les gestionnaires des pêches du MPO. La base de données sera conçue en collaboration avec les secteurs et les régions de façon à éviter les chevauchements, à maximiser le rendement de l'investissement et à faire en sorte que les systèmes soient axés sur les clients, compatibles, efficaces et durables. On vise à établir des pêches plus durables.

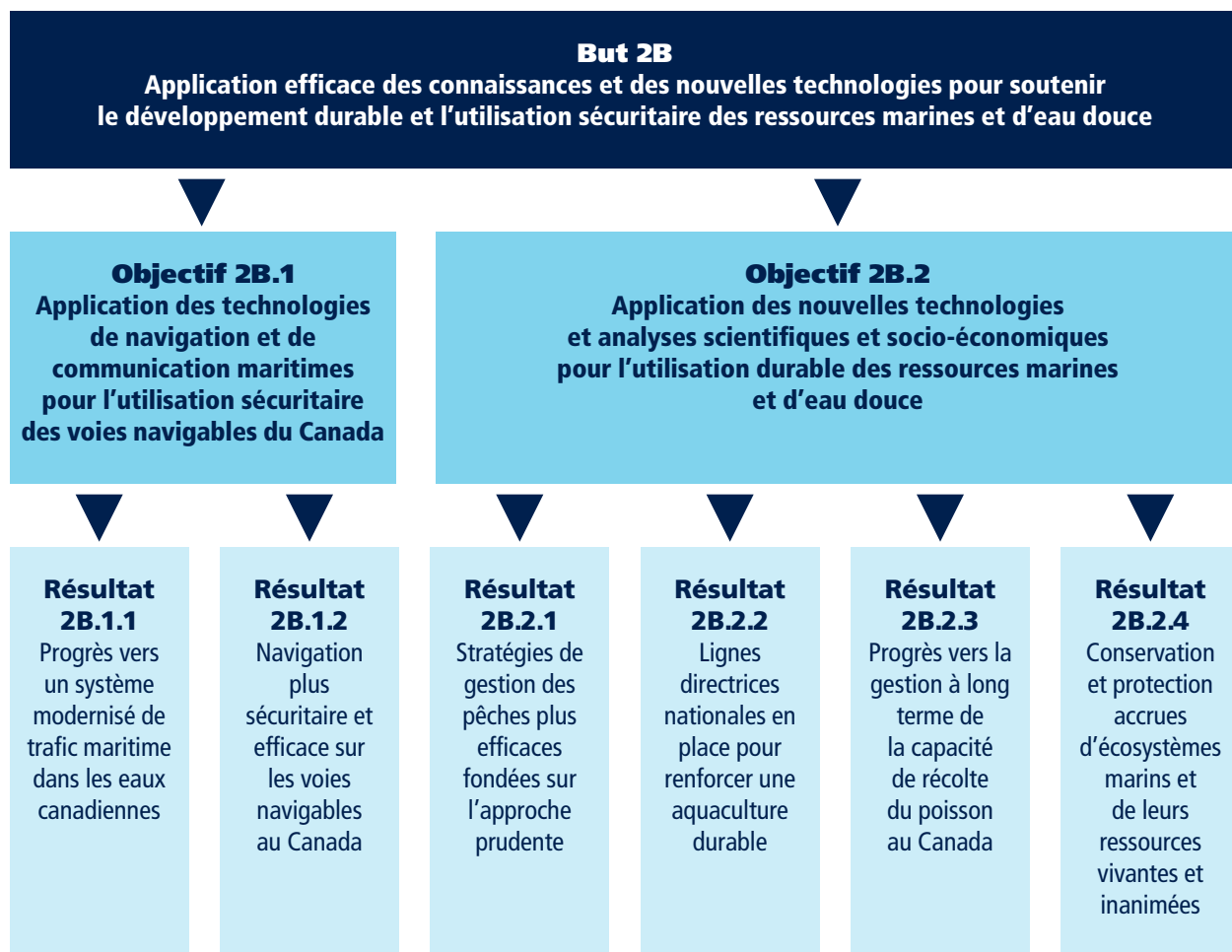
Système de gestion des données transsectoriel pour les fonds de données du MPO et ses initiatives (Résultat 2A.1.5) :

On reliera les principaux fonds et initiatives de données au MPO. On pourra alors déterminer les lacunes dans les fonds actuels de données et les problèmes d'accès qui, actuellement, entravent l'analyse et la prise de

décisions au sein du Ministère ainsi que l'accessibilité à l'information interne et externe. Cela comprendra le contrôle horizontal des initiatives ministérielles de gestion des données pour faire en sorte que les liens entre les diverses sources de données soient pris en compte et que les besoins transsectoriels soient respectés. Cette intégration transsectorielle est particulièrement importante dans le but de faciliter l'analyse et l'établissement de rapports au sujet des programmes « horizontaux » comme le développement durable. Trois étapes sont proposées à partir de 2000-2001. L'étape d'évaluation (année 1), comprendra : l'établissement d'un inventaire des principales collections de données; l'identification des lacunes et de la disfonctionnalité de la collecte de données; la détermination de conflits dans l'utilisation des données; la détermination des problèmes d'accès et d'établissement de rapports à l'échelle nationale; l'établissement de priorités de résolution des problèmes et des besoins identifiés. En l'an 2, des options seront évaluées et des solutions mises de l'avant pour donner un système intégré de gestion des données. Ce système sera mis en œuvre en l'an 3.

Plan d'action : But 2B

Le second but dans ce thème formule le besoin d'améliorer la disponibilité et l'application des connaissances et d'utiliser de nouvelles technologies pour maintenir ou améliorer l'utilisation sûre et durable des ressources aquatiques du Canada.



Objectif 2B.1 : Comment nous pouvons appliquer les technologies existantes et nouvelles ou favoriser le développement de nouvelles technologies pour améliorer la sécurité, la compétitivité économique et le rendement environnemental des navires qui évoluent dans les eaux marines et douces de juridiction canadienne.

Progrès vers un système modernisé de trafic maritime (Résultat 2B.1.1) : Pour commencer, on apportera des changements fondamentaux au système actuel de trafic maritime. On compte disposer d'un système modernisé d'ici dix à quinze ans qui utilisera des techniques de pointe pour la surveillance des navires dans les eaux canadiennes. Premièrement,



on mettra au point un plan d'action à long terme et déterminera les ressources requises. D'autres mesures initiales comprendront l'application d'un Système d'identification automatique (SIA)*; la négociation de normes internationales, la consultation des intervenants pour que les clients acceptent un nouveau système et la promotion, aux utilisateurs, des avantages du SIA.

Navigation plus sécuritaire et efficace sur les voies navigables au Canada (Résultat 2B.1.2) :

On convertira 600 cartes marines des Services hydrographiques du Canada (SHC)* en format électronique d'ici à la fin de 2003. Cela se fera par étape: 490 cartes de navigation électronique (CNE) converties en mars 2001; 50 converties l'année suivante (total de 550); et 50 autres en 2002-2003 (total de 600). Les principales répercussions de développement durable de cette entreprise seront d'assurer une navigation plus sûre et fiable à court terme malgré l'augmentation du trafic maritime en eaux canadiennes. On prévoit en outre être davantage en mesure de prévenir ou d'atténuer la pollution.

Objectif 2B.2 : Vise à utiliser les connaissances, l'information et les technologies actuelles et nouvelles pour promouvoir l'utilisation durable des ressources marines et dulcicolles.

* Voir Glossaire à Annexe 3.

Stratégies de gestion des pêches plus efficaces fondées sur l'approche prudente

(Résultat 2B.2.1) : L'approche prudente sera introduite et appliquée dans la prise de décisions quant à la gestion des pêches. Ce projet a été intitulé Gestion des pêches fondée sur les objectifs, et la principale mesure prévue est de l'appliquer dans 10 pêches pilotes d'ici à la fin de 2003. Pour appliquer ce plan, le MPO établira premièrement des objectifs de gestion des pêches biologiques et socio-économiques clairs et mesurables d'ici à la fin de 2001. Par après, on déterminera une pêche « prototype » et mettra à l'essai un modèle de gestion. Ensuite, la nouvelle approche sera modifiée en fonction des leçons tirées du prototype. Une formation sera offerte au personnel et aux gestionnaires du MPO. Les 10 pêches pilotes seront déterminées pour essayer la nouvelle approche. Encore une fois, on dégagera les leçons tirées. On prévoit en tirer des pêches davantage durables.

Lignes directrices nationales en place pour renforcer une aquaculture durable

(Résultat 2B.2.2) : Il s'agit d'un élément d'un Plan d'action intégré en aquaculture (voir également 2A.1.2). L'application du Plan n'en est qu'à ses tous débuts. La priorité est accordée à l'établissement d'un cadre opérationnel de politiques et de lignes directrices environnemental national. On compte élaborer le cadre et les lignes directrices en collaboration avec les secteurs privé et public pour l'industrie aquacole d'ici à la fin de 2001. Les prochaines mesures que prendra le MPO consisteront

à établir des objectifs biologiques, socio-économiques et de gérance mesurables pour l'aquaculture d'ici à la fin de 2002; préparer et appliquer des mesures de rendement claires d'ici à la fin de 2002; et établir des processus décisionnels transparents d'ici à la fin de 2002. Le personnel et les gestionnaires du MPO recevront une formation, et les leçons tirées seront identifiées et incorporées.

Progrès vers la gestion à long terme de la capacité de pêche au Canada (Résultat 2B.2.3) :

Ce résultat reconnaît que la capacité de pêche excessive est une cause profonde de pêches non durables partout au monde. Les membres de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)* ont appuyé un plan d'action international pour la gestion de la capacité de pêche qui prévoit l'établissement et la gestion d'une capacité de pêche efficace, équitable et transparente, de préférence d'ici à la fin de 2003, mais pas plus tard que 2005. Le Canada s'est engagé à être parmi les premiers pays à appliquer sa portion du Plan d'action. À cette fin, le MPO entreprendra premièrement une évaluation préliminaire de la capacité nationale. Cela sera accompli en collaboration avec les provinces et les territoires par l'entremise du groupe de travail du CCMPA sur la gestion de la capacité. En outre, le MPO appuiera la FAO dans l'établissement d'un registre international des bateaux de pêche qui évoluent en haute mer et ce, d'ici à la fin de 2000. Par la suite, le MPO cherchera à terminer l'application de son plan d'action national pour gérer la capacité

de pêche, de préférence d'ici à la fin de 2003, en élaborant un cadre politique et réglementaire qui facilite l'autoadaptation des flottes de pêche. Tout au long du processus, les intervenants seront consultés.

Conservation et protection accrues d'écosystèmes marins et de leurs ressources vivantes et inanimées (Résultat 2B.2.4) :

On atteindra ce résultat par la désignation d'au moins cinq nouvelles zones de protection marine (ZPM)* d'ici à la fin de 2002. À partir des leçons tirées des projets pilotes de ZPM lancées jusqu'à maintenant, le Ministère révisera et parachèvera son cadre national d'établissement et de gestion des zones de protection marine. En outre, on préparera une approche systématique pour déterminer des zones de protection marine pour la conservation et la protection de ressources halieutiques commerciales et non commerciales, y compris les mammifères marins et leurs habitats; des espèces marines en péril ou menacées et leurs habitats; des habitats uniques; et des zones marines de forte biodiversité ou productivité biologique. D'autres activités complémentaires comprendront l'établissement de lignes directrices sur la qualité du milieu marin (QMM)*; ses objectifs et ses critères, ainsi que l'application de l'approche prudente et de l'approche éco-systémique à la gestion des océans. L'accent sera mis sur la collaboration des intervenants dans chacune de ces initiatives pour améliorer la conservation et la protection des écosystèmes océaniques et apporter des avantages environnementaux durables, économiques et sociaux aux Canadiens.

* Voir Glossaire à Annexe 3.

Thème trois : Activités durables

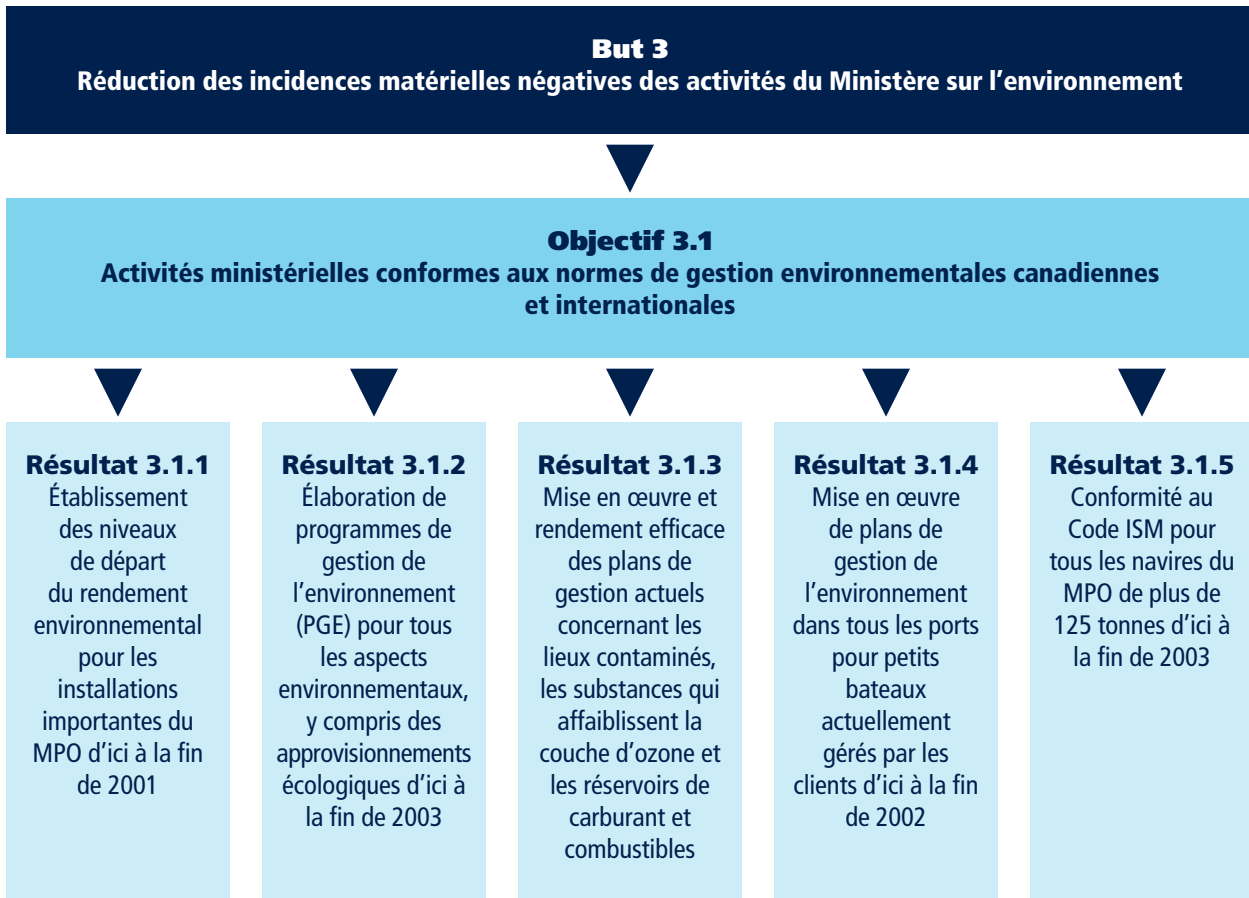
Le MPO doit respecter les lois et les normes de protection environnementale. Le MPO occupe des immeubles et opère des véhicules, des aéronefs, ainsi qu'une très grande flotte de navires. Il achète aussi des biens et des services et peut alors influencer les producteurs et les porter à mener des activités durables sur le plan de l'environnement. Au Canada, les mesures législatives fédérales de protection de l'environnement comprennent la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, les dispositions environnementales de la *Loi sur la marine marchande du Canada* et les dispositions de protection de l'habitat de la *Loi sur les pêches*. De plus, dans le Discours du Trône d'octobre 1999, le gouvernement s'est engagé à devenir un modèle d'excellence environnementale dans ses propres activités.

« L'écologisation des activités » était l'un des objectifs du MPO dans sa première Stratégie de développement durable, et il a été indéniablement le plus réussi, culminant avec le dévoilement de la nouvelle politique et du nouveau système de gestion environnementale du MPO lors du Jour de la Terre, le 22 avril 2000. On continuera de réduire les répercussions des activités du MPO en appliquant un système de gestion environnementale conforme à la norme ISO 14001. De plus, le Ministère contribuera

activement à la Stratégie d'ordre dans la « grande maison fédérale », de concert avec d'autres ministères, pour assurer d'importantes réductions des émissions de gaz à effet de serre et, par conséquent, s'occuper des changements climatiques. Dans ses activités courantes, le MPO laisse une empreinte environnementale importante. En fait, en juin 1999, le MPO a déterminé les 23 aspects environnementaux suivants : sites contaminés, eaux résiduelles, systèmes de manutention/entreposage des carburants, substances qui épuisent l'ozone, mercure, matières dangereuses/déchets dangereux, déversements/fuites, batteries, consommation d'énergie, incluant les émissions de gaz contribuant à l'effet de serre, émissions dans l'air, perturbations des ressources aquatiques, dragage, BPC, amiante, pesticides et agents thérapeutiques, déchets solides non dangereux, effluents des eaux pluviales, consommation d'eau, consommation des ressources, perturbation des ressources terrestres, ressources archéologiques/historiques/culturelles, émissions de bruit et ondes électromagnétiques.

Plan d'action

La poursuite des efforts d'application de la nouvelle politique de gestion environnementale et du système au cours de la deuxième Stratégie de développement durable comprendra les résultats prévus suivants.



Établissement des niveaux de départ du rendement environnemental pour les installations importantes du MPO d'ici à la fin de 2001 (Résultat 3.1.1) : Comprendra la collecte de données sur toutes les installations de taille importante du MPO. En outre, le MPO

rassemblera et synthétisera l'information sur le rendement environnemental en établissant des niveaux de départ et effectuera des vérifications environnementales dans toutes les grandes installations. Cela aidera le MPO à assurer le suivi de ce rendement environnemental dans les années à venir.



Programmes de gestion de l'environnement (PGE) pour tous les aspects environnementaux, y compris des approvisionnements écologiques, d'ici à la fin de 2003 (Résultat 3.1.2) :

Comprendra ce qui suit: utilisation des niveaux de départ consolidés sur le rendement environnemental des installations de taille importante afin d'établir des résultats et des plans d'action écologiques pour les PGE, de concert avec les intervenants. La Stratégie sera mise à jour en 2001 pour y inclure des résultats élaborés à partir des données de base. La part du MPO dans les objectifs d'ordre dans la « grande maison fédérale » et de réduction des gaz à effet de serre sera assurée par l'objectif de l'ensemble du Ministère établi d'ici à la fin de 2001.

Mise en œuvre et rendement efficace des plans de gestion actuels concernant les lieux contaminés, les substances qui affaiblissent la couche d'ozone et les réservoirs de carburant et combustibles (Résultat 3.1.3) :

Comprendra des mesures sur trois fronts pour résoudre les questions associées aux sites contaminés, aux substances appauvrissant la couche d'ozone et aux réservoirs de carburant et combustibles.

- *Lieux contaminés* : 800 évaluations CCME Phase I et 50 évaluations CCME Phase II ou III par année; utilisation d'une approche de gestion des risques pour établir la priorité des sites

- *Substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO)* : 250 000 \$ investis par année pour remplacer les halocarbures par des substances non-SACO; identifier des candidats possibles au remplacement; terminer l'inventaire des halocarbures; ajouter à la base des données d'inventaire des halocarbures

- *Réservoirs* : 100 inspections et 50 améliorations par année; compléter l'application du plan de gestion des réservoirs; revoir le profil chaque année pour déterminer la responsabilité du Ministère.

Mise en œuvre des plans de gestion de l'environnement (PGE) aux ports pour petits bateaux actuellement gérés par les clients d'ici à la fin de 2002 (Résultat 3.1.4) :

Il faudra que le MPO sensibilise les clients-gestionnaires aux avantages des PGE et des bonnes pratiques environnementales; consultation des clients-gestionnaires pour adapter les PGE aux besoins particuliers des ports; collaborer avec les clients-gestionnaires pour dresser des PGE dans les trois années qui suivent l'établissement.

Conformité au Code ISM pour les navires du MPO de plus de 125 tonnes d'ici à la fin de 2003 (Résultat 3.1.5) :

Plans MPO/GCC : faire en sorte que le système de gestion de la sécurité à bord des navires de la Garde côtière soit conforme aux exigences du Code ISM; de concert avec les intervenants, promouvoir le système de gestion de la

sécurité et déterminer les améliorations possibles; coordonner les activités avec des vérificateurs d'une agence externe autorisée par la loi à délivrer des documents de conformité et des certificats de gestion de la sécurité; contrôler les profils environnementaux de tous les navires.

Thème quatre : Gestion visant le progrès et le rendement

La vérification de la mise en œuvre faite par le Commissaire et l'évaluation interne des réalisations du MPO ont fait ressortir le besoin d'améliorer le rendement du Ministère. Nous proposons de prendre

des mesures dans notre deuxième Stratégie pour améliorer les choses. L'évaluation du rendement des objectifs de développement durable et des résultats fera partie du nouveau Système de mesure du rendement déjà en voie d'élaboration pour appuyer les rapports publics et présentés au Parlement et instaurer une culture organisationnelle au MPO dans laquelle l'atteinte des résultats sera le moteur des décisions.

Plan d'action

Le but, l'objectif et le résultat déterminés pour ce thème visent à combler les lacunes de la deuxième Stratégie du MPO.

But 4
**Système de gestion pour faire le suivi des progrès et du rendement de la
Stratégie de développement durable**

Objectif 4.1
**Intégration des engagements en matière de développement durable à l'initiative
de planification intégrée du Ministère**

Résultat 4.1.1
Examen et mesure systématiques du progrès et évaluation, par la haute direction, du rendement de
la Stratégie de développement durable

Examen et mesure systématiques du progrès (Résultat 4.1.1) : Intégration des engagements en matière de développement durable dans les processus de planification des activités et de mesure du rendement du Ministère. Plus particulièrement, il s'agira d'élaborer un cadre de mesure du rendement pour le Ministère et les activités; désigner la Stratégie de développement durable comme élément stratégique du processus de planification des activités; assigner la

responsabilité de mise en œuvre pour atteindre les résultats prévus; suivre et examiner périodiquement les résultats; conseiller périodiquement la haute direction au sujet des résultats des examens; incorporer les rapports sur les résultats et le rendement dans les rapports annuels au Parlement; former les gestionnaires et le personnel du MPO pour les sensibiliser davantage à la Stratégie de développement durable et à sa mise en œuvre.



Nouveaux enjeux

En préparant le plan d'action proposé pour mettre en œuvre la deuxième Stratégie de développement durable, nous avons tenté d'être sélectifs et d'axer nos efforts sur les domaines où le MPO peut-être le plus efficace pour l'instant. Toutefois, l'environnement en évolution dans lequel le MPO livre son mandat exige constamment de considérer de nouveaux enjeux.

La géographie extrêmement vulnérable de l'Arctique canadien subit des pressions croissantes en raison des changements climatiques, des sites contaminés, des polluants organiques persistants et du développement économique fondé sur des industries d'exploitation de ressources non renouvelables comme l'extraction de diamants, de pétrole et de gaz, l'accroissement de la navigation de plaisance, du transport maritime et de l'éco-tourisme. Nous devons déployer de plus grands efforts pour trouver des solutions. Le fait d'ignorer les tendances actuelles pourrait mettre de plus en plus en danger la santé humaine, l'activité économique et les traditions sociales et culturelles du Nord. Nous aurons besoin de nouvelles connaissances pour résoudre ces questions, particulièrement celles des répercussions potentielles sur les ressources aquatiques. Le mandat du MPO en ce qui concerne la gestion des pêches et des océans, la protection de l'environnement et de l'habitat du poisson et la sécurité du transport maritime, entraîne le besoin de nouvelles recherches scientifiques pour accumuler des connaissances scientifiques et préparer des plans.

L'introduction accidentelle dans les systèmes d'eau salée et d'eau douce de plantes et d'espèces animales exotiques par les eaux de ballast des navires (par exemple, moules zébrées et grémilles) préoccupe de plus en plus, ce qui exige des mesures additionnelles du MPO et des provinces. Il faut que le MPO collabore davantage avec d'autres ministères pour mieux comprendre la nature des déversements d'eaux de ballast et les conséquences des introductions pour prendre des mesures réglementaires et faire preuve de leadership. Il en est de même pour les rejets de poisson et de plantes d'aquarium non désirés (par exemple, cabomba, mille-feuille asiatique).

Il faut aussi mieux comprendre et cartographier les terres et écosystèmes submergés du Canada tant le long des côtes qu'à l'intérieur comme dans les Grands Lacs. Le recours à de nouvelles technologies comme les systèmes de cartographie au sonar multifaisceaux, le laser et l'imagerie électronique nous permettrait de mieux comprendre la bathymétrie, la géologie, l'habitat et les écosystèmes biologiques du milieu physique sous-marin du Canada. De telles technologies existent à l'heure actuelle et ont été utilisées de façon restreinte au pays. Toutefois, les résultats indiquent clairement le potentiel immense d'avantages du développement durable pour la gestion des pêches, la recherche, l'exploration des ressources, la sécurité et les communications maritimes et l'élaboration de solutions pour résoudre des conflits d'utilisation possibles entre autres. L'élaboration de plans pour pousser davantage

l'utilisation des nouvelles technologies aidera à établir l'infrastructure et les processus de base qui permettront d'appliquer la gestion intégrée des océans, conformément à la *Loi sur les océans*. Il s'agit d'une entreprise à long terme, de portée très large qui fera appel à une importante collaboration d'autres partenaires, surtout Ressources naturelles Canada et le ministère de la Défense nationale ainsi que celle des utilisateurs commerciaux (pétrole et gaz, pêches, entreprises câblières), industrie des services maritimes, chercheurs universitaires, organismes non gouvernementaux et gouvernements provinciaux et territoriaux.

Ces dernières années, nous avons été témoins d'un accroissement marqué du nombre et de l'importance de poursuites judiciaires portant sur un accès accru des Autochtones aux ressources naturelles. Sur le plan fédéral, les poursuites touchant les pêches ont été parmi les plus importantes. En septembre 1999, la Cour suprême du Canada dans *R vs Marshall*, a confirmé des droits ancestraux vieux de 250 ans à certaines bandes MicMacs et Malécites en autorisant la pêche, la chasse et la cueillette pour assurer un niveau de subsistance convenable. À la fin de 1999 en réponse au jugement Marshall, le MPO a entrepris la Phase I conçue pour donner accès aux Autochtones à la pêche commerciale dès la saison de pêche 2000.

Ceci constituait un premier pas vers un accès accru des Autochtones à la pêche, mais il reste encore beaucoup à faire pour respecter le jugement de la Cour suprême. En accord avec les pratiques déjà en place dans le cadre de la *Stratégie des pêches autochtones*, une partie importante de la réponse au jugement Marshall consiste à offrir aux nouveaux pêcheurs autochtones de la formation pour développer diverses compétences reliées à la pêche dont entre autres, les techniques pour une pêche durable. Plus les Premières nations participeront à la pêche commerciale, plus leur rôle dans la cogestion des pêches deviendra important. En tenant compte des étapes franchies à ce jour, le MPO poursuit son travail avec les bandes autochtones intéressées à la pêche commerciale afin de leur permettre de jouer un rôle encore plus déterminant dans la gestion des pêches.



Coopération et coordination avec d'autres ministères fédéraux


Le MPO travaille très étroitement avec d'autres ministères pour favoriser la collaboration entre les ministères et résoudre diverses questions de développement durable. Un des liens principaux est le protocole d'entente des « 5RN », c'est-à-dire une entente signée en 1995 par cinq ministères s'occupant des ressources naturelles, à l'origine Agriculture et Agro-alimentaire Canada, Environnement Canada, Pêches et Océans Canada et Ressources naturelles Canada, et, depuis 1998, Santé Canada. Le protocole favorise la collaboration et la coordination dans l'application des sciences et des technologies « (S et T) » fédérales aux défis en développement durable qui transcendent les mandats respectifs de ces ministères. La force principale du protocole réside dans le fait qu'il peut rassembler les ministères signataires pour traiter des questions communes, qu'elles soient courantes ou nouvelles. Une bonne partie des travaux entrepris en vertu du protocole sont assumés par des groupes de travail établis spécialement pour des questions de « S et T » et pour collaborer à la production et à la diffusion d'information et de connaissances scientifiques.

De plus, le MPO prévoit travailler avec d'autres partenaires fédéraux pour réaliser des objectifs de développement durable là où une approche de partenariat est requise pour présenter une voix unique à nos intervenants. Par exemple, le MPO et Transports Canada (TC) examineront les dispositions de leur protocole d'entente de 1995 pour établir un cadre administratif assurant l'uniformité de la sécurité du transport maritime et la protection de l'environnement. Dans cette entreprise, les deux ministères étudieront la préparation de normes de rendement pour assurer la bonne exploitation environnementale des navires dans l'initiative d'écologisation des navires et l'application de programmes de réglementation qui incorporeront des accords internationaux concernant la pollution provenant des navires. De plus, le MPO et TC mèneront conjointement un programme national de surveillance atmosphérique pour contrer les agents polluants potentiels qui traversent les eaux canadiennes.

Toutefois, la coopération interministérielle permettant d'assumer les engagements de développement durable nécessite plus d'efforts. Huit thèmes de développement durable ont été dégagés comme priorités pour la planification coordonnée, à l'échelle du gouvernement, du développement durable. Ils encadrent les efforts accrus des ministères fédéraux visant à coordonner leurs objectifs et à collaborer les uns avec les autres pour assumer leurs engagements. Sur les huit, le MPO en a ciblé quatre : 1) développement durable dans le Nord; 2) activités gouvernementales durables; 3) recherche, par l'Initiative de recherches stratégiques, sur des indicateurs de développement durable et rôle fédéral dans l'établissement d'une capacité de durabilité au niveau communautaire; 4) collectivités durables. Chacun de ces quatre thèmes de développement durable ciblés est discuté ci-dessous.

Stratégie de développement durable dans le nord

Comme ministre fédéral mandaté pour la gestion de ressources naturelles, le MPO a d'importantes responsabilités de développement durable dans les trois territoires du Nord. Sous la gouverne du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) le MPO collabore avec d'autres ministères fédéraux à l'élaboration d'une Stratégie fédérale de développement durable dans le Nord. Deux rondes de consultation, automne 1999 et printemps 2000, ont eu lieu avec des intervenants du Nord et dans des communautés septentrionales. Elles ont permis de déterminer clairement les enjeux de développement durable qui préoccupent actuellement les habitants de ces régions. Certains de ces enjeux touchent les responsabilités mandatées du MPO, y compris la protection de l'habitat du poisson et les évaluations environnementales de projets de développement, la recherche scientifique sur les pêches et des questions océaniques comme les changements climatiques, la gestion intégrée des ressources océaniques et la sécurité maritime.



Bien que la contribution du MPO à la stratégie du Nord soit encore en voie de développement, un engagement majeur en vertu du But 1 de cette stratégie concerne un projet de gestion intégrée des océans dans la mer de Beaufort et l'ouest de l'Arctique. Les communautés du delta du Mackenzie doivent relever le défi de concilier la protection d'un environnement marin vierge et l'exploration et la mise en valeur du pétrole et du gaz, ainsi que l'écotourisme. Une équipe fédérale, comprenant peut-être Environnement Canada, RNCan, et le MAINC s'occupera de ce projet avec des organisations du Règlement territorial des Inuvialuit, des communautés du delta du Mackenzie et les gouvernements territoriaux au cours des trois prochaines années. Dans notre engagement envers l'élaboration d'un système de gestion environnemental des activités du MPO, des initiatives environnementales nationales seront prises également dans le Nord. Elles comprennent l'évaluation et le rétablissement de sites contaminés, des études de base et des vérifications de conformité, les halocarbures et la gestion des réservoirs. Le programme de gestion et de protection de l'habitat du poisson du MPO se poursuivra. Des activités scientifiques du Ministère dans l'Arctique, de concert avec Environnement Canada et Ressources naturelles Canada en particulier, contribueront à mettre de l'avant le développement durable dans le Nord.

Activités gouvernementales durables

Depuis quelques années, des discussions interministérielles ont porté sur une approche fédérale aux activités gouvernementales durables. Sous la direction de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, d'Environnement Canada et de Ressources naturelles Canada, les ministères fédéraux ont établi un consensus au sujet d'un certain nombre de domaines clés dans le but de réduire les répercussions environnementales des activités ministérielles. Le document cadre sur les Stratégies de développement durable et les opérations gouvernementales, recommande sept domaines de priorité comme les acquisitions écologiques, la gestion des déchets, la conservation de l'eau et la gestion des eaux usées. Pour obtenir des résultats réels, des modèles d'objectifs et de mesures du rendement ont été préparés pour appuyer les progrès et la mesure du rendement du gouvernement dans ces domaines. Le MPO a contribué à la préparation du document cadre et a participé aux travaux du comité de la mesure du rendement des activités de développement durable pour avoir une influence dynamique sur la préparation d'indicateurs de rendement pour les opérations d'écologisation.

Les engagements pris par le MPO dans la Stratégie de développement durable pour 2001-2003 incorporent les sept priorités susmentionnées, mais leur réalisation suivra le cadre de gestion environnementale du MPO, qui prévoit que le Ministère s'occupera premièrement des aspects les plus importants ou les plus à risque de ses activités. La prépondérance d'une évaluation des risques est conforme à la norme de gestion environnementale ISO 14001.

Initiative de recherches stratégiques – Projet de développement durable

Le Projet de développement durable fait partie de l'Initiative de recherches stratégiques (IRS). Le but du Projet de développement durable interministériel est d'améliorer la capacité du gouvernement fédéral d'appliquer le développement durable par la tenue et la diffusion de recherches stratégiques en collaboration avec des partenaires du gouvernement fédéral et de l'extérieur. Le MPO est l'un de trois ministères fédéraux, avec Environnement Canada (EC) et Ressources naturelles Canada (RNCan), à avoir mis cette initiative de l'avant. La diffusion publique des documents de recherche se fera au moyen de la page Internet du projet de durabilité IRS. Le MPO a décidé d'appuyer particulièrement des projets de recherche portant sur : les indicateurs de développement durable; les leçons tirées au Canada; les collectivités durables.

a) Connaissances et rapports : Indicateurs de développement durable

Le projet d'indicateurs de développement durable examinera et analysera les nombreuses approches nationales et internationales à l'élaboration d'indicateurs interreliés du développement durable. En outre, il étudiera des séries d'indicateurs pertinents aux stratégies canadiennes. Un des principaux objectifs du projet de recherche est de trouver comment aller au-delà de séries individuelles d'indicateurs (santé sociale, par exemple ou bien-être économique) vers des séries intégrées ou interreliées d'indicateurs qui tiennent compte parallèlement des mouvements dans les trois aspects du développement durable – économiques, environnementaux et sociaux. Des travaux complémentaires ont été entrepris dernièrement, et financés par le gouvernement fédéral, la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEE) a préparé une série d'indicateurs nationaux du progrès vers le développement durable qui intègre des considérations environnementales, sociales, sanitaires et économiques qui seront utilisées par tous les secteurs publique, privé et bénévole partout au Canada. Le MPO appuie de tels travaux car il les considère comme critiques pour rehausser notre capacité de comprendre et de mesurer le progrès et le rendement du développement durable au Canada.



b) Durabilité au niveau communautaire

Le but de ce projet de recherche est de préciser la question du rôle fédéral dans l'établissement d'une capacité, dans les communautés canadiennes, de développement durable, pour déterminer les meilleures pratiques et proposer des options qui pourront orienter les travaux fédéraux dans ce domaine. Le projet sera axé particulièrement sur les communautés rurales, nordiques, autochtones, isolées et côtières, qui peuvent avoir un accès moindre aux compétences, au leadership et aux technologies qui appuient le développement durable. Cette initiative est importante pour le MPO parce que beaucoup de nos intervenants habitent dans de telles communautés. Elle répond en outre au désir croissant des Canadiens de participer à la prise des décisions qui les toucheront, eux et leurs communautés. En plus des trois ministères champions de l'Initiative, d'autres ministères fédéraux comme Développement des ressources humaines Canada (DRHC), Santé Canada et le Secrétariat rural d'Agriculture et Agro-alimentaire Canada contribueront au projet.

Collectivités durables

Une bonne part des travaux permanents effectués par les bureaux régionaux du MPO concerne des communautés locales, la mise en œuvre d'activités de protection ou de rétablissement de l'habitat du poisson, l'appui des Ports pour petits bateaux aux administrations portuaires locales pour qu'elles respectent les normes de gestion de l'environnement ou les initiatives de diversification des pêches. Une collaboration solide entre le MPO et d'autres ministères fédéraux est cruciale entre autres, à l'établissement des zones de protection marines et à l'application d'initiatives éco-systémiques sous la direction d'Environnement Canada.

De plus, des projets particuliers ont été entrepris pour trouver des moyens d'améliorer la coordination entre les mandats et pouvoirs des ministères pour faciliter l'appui des communautés à la recherche d'objectifs de développement durable. Par exemple, en Nouvelle-Écosse, le MPO est l'un des champions de l'Initiative sur les collectivités durables, qui comprend environ 40 autres ministères fédéraux et provinciaux. Dans cette initiative, tous les ordres de gouvernement collaboreront davantage entre eux, ainsi qu'avec les communautés, pour traiter des

questions de durabilité. Deux bassins versants de la Nouvelle-Écosse – les lacs Bras d’Or et le bassin de la rivière Annapolis, avec le littoral adjacent de la baie de Fundy – sont les premières zones partenaires. Au cours de la première étape, les ministères participants renforcent leurs propres connexions et mécanismes de collaboration pour améliorer leur capacité d’appliquer leur programme et de fournir leurs services d’une façon axée sur les communautés. Ensuite, on fera appel officiellement aux Premières nations et aux administrations municipales. Ces deux étapes aideront à assurer la base de la participation des communautés partenaires. Troisièmement, on déterminera des solutions aux enjeux et problèmes présentés par les communautés elles-mêmes. Il en résultera de nouvelles structures de gouvernance dynamiques qui rendront davantage rationnelles et efficaces les réponses gouvernementales aux besoins des communautés. Ce processus fondé et dirigé au niveau des collectivités devrait améliorer la qualité de vie des citoyens.

Par ailleurs, les employés du MPO dans les bureaux régionaux partout au Canada contribuent aux initiatives de partenariats ruraux. Ce programme dont le financement total atteint 20 millions \$ en est à sa quatrième année et met à l’essai de nouvelles façons de répondre aux questions rurales comme le besoin d’un meilleur accès aux ressources financières, les possibilités d’emploi des jeunes et une meilleure prestation des services dans les zones rurales. Les employés du MPO ont pris part aux travaux d’équipes intergouvernementales qui ont organisé des projets pilotes de développement rural et à des séances de consultation au cours de 1998-1999. Les consultations de Dialogue rural ont eu lieu partout au Canada et ont permis de dégager les défis, les possibilités et les priorités pour donner finalement au cadre fédéral d’action rurale annoncé en mai 1999.



Conclusion

Dans ce document, nous avons tenté d'énoncer clairement la contribution que compte apporter le MPO aux objectifs de développement durable du gouvernement au cours des trois prochaines années. Les engagements pris dans le Plan d'action sont ceux pour lesquels nous serons tenus imputables. Nous avons axé notre attention sur des changements additionnels et des initiatives dans lesquelles nous pouvons être les plus efficaces. Nous avons reconnu le besoin d'élaborer des systèmes de gestion favorisant l'apprentissage permanent et l'application efficace. Nos engagements sont suffisamment souples pour permettre de prendre de nouveaux engagements au cours de la période de la Stratégie et de rajuster ceux qui ne progressent pas comme

prévu. Cependant, de toute évidence, un plan de développement durable ne peut jamais être élaboré isolément. La nouvelle stratégie de développement durable du MPO reconnaît qu'une mise en œuvre réussie est également une co-entreprise qui dépend de la contribution de nombreux partenaires et appuis, y compris d'autres ordres de gouvernement, les groupes autochtones, les intervenants du secteur privé, le secteur bénévole, le grand public et enfin nos partenaires internationaux. La gestion et la protection des ressources océaniques et d'eaux douces du Canada revêtent une importance d'envergure pour la prospérité économique et notre qualité de vie, aujourd'hui et demain.

Annexe 1 : Tableau du plan d'action 2001-2003



Annexe 1 : Tableau du plan d'action 2001-2003



Thème : **Nouvelles formes de gouvernance et de gérance partagée**

But n° 1 : Utilisation durable des ressources et des écosystèmes marins et d'eau douce grâce à de nouvelles formes de gouvernance et à une gérance partagée

Objectif 1.1 : Approches de coopération et intégrées pour la gestion et d'utilisation des ressources marines et d'eau douce.

Résultats prévus	Activités prévues
1.1.1 – Une meilleure participation des intervenants dans la gérance partagée des écosystèmes et des ressources estuariens, côtiers et marins	<ul style="list-style-type: none">■ Élaborer/mettre en œuvre des plans de gestion intégrée (PGI) et achever les projets de démonstration dans trois régions côtières d'ici à la fin de 2002 : est de la Plate-forme Scotian, ouest de l'Arctique et golfe du Saint-Laurent■ Mettre sur pied le Conseil consultatif du Ministre sur les océans
1.1.2 – Participation accrue des intervenants à la prestation des services maritimes	<ul style="list-style-type: none">■ Établir et mettre à l'essai de nouveaux partenariats entre la GCC et les groupes intéressés du secteur privé et du secteur bénévole, pour ce qui est de la prestation des services maritimes, d'ici à la fin de 2003
1.1.3 – Modalités accrues qui permettent au MPO et aux intervenants de collaborer à des objectifs mutuels en matière de gestion des pêches	<ul style="list-style-type: none">■ Mettre en œuvre des ententes de co-gestion comportant 1 à 2 plans de pêches par année; ces plans sont fondés sur le modèle de co-gestion et visent jusqu'à 25 pêches cogérées d'ici à la fin de 2003
1.1.4 – Participation accrue des intervenants dans la livraison du Programme de gestion de l'habitat du poisson	<ul style="list-style-type: none">■ Rationaliser le processus de suivi des projets concernant l'habitat■ Appuyer le rétablissement et la mise en valeur de l'habitat du poisson partout au Canada grâce à des partenariats améliorés, l'éducation publique, la sensibilisation publique et des investissements stratégiques dans la capacité des communautés de réaliser des projets matériels



Mesures du rendement/Indicateurs

Impacts

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">■ Efficacité de la nouvelle gouvernance des océans■ Niveau de participation des intervenants■ Nombre/envergure/nature des PGI en cours et proposés■ Portée et utilisation du matériel de sensibilisation et d'Internet
■ Nombre de nouveaux partenariats et d'alliances créés■ Soutien des groupes intéressés

■ Nombre de pêches visées par le modèle de cogestion, par année■ Coûts d'application partagés

■ Améliorer le temps de réponse et de traitement des projets de développement (c.-à-d. dossiers présentés) reçus et examinés par le MPO en Ontario et dans les provinces des Prairies■ Niveau de participation des intervenants, y compris des contributions de contrepartie et des fonds équivalents dans le but d'appuyer des activités de conservation, de restauration et de mise en valeur de l'habitat du poisson■ Augmenter le niveau de participation du MPO dans les programmes de gérance et de partenariat partout au Canada qui appuient les objectifs de la politique de l'habitat du poisson | <ul style="list-style-type: none">■ Réalisation des avantages économiques et sociaux liés aux océans

■ Amélioration de la sécurité maritime.■ Diminution du risque de pollution environnementale■ Sensibilisation accrue des groupes intéressés par rapport aux aspects environnementaux

■ Croissance de la stabilité financière chez les entreprises de pêche et plus grande responsabilité relativement aux décisions de gestion, ce qui renforce l'engagement à utiliser des pratiques de pêches responsables

■ Conservation de l'habitat du poisson et protection contre les modifications nuisibles, les perturbations et la destruction■ Populations de poisson saines et abondantes |
|--|---|

Thème :
Connaissances et technologies pour le développement durable

But n° 2A : Meilleure connaissance de la nature et de l'utilisation des ressources marines et d'eau douce, à l'appui des processus décisionnels

Objectif 2A.1 : Meilleure compréhension, information scientifique plus opportune et autres connaissances à l'appui des processus décisionnels

Résultats prévus	Activités prévues
2A.1.1 – Recherche scientifique améliorée qui incorpore des objectifs écosystémiques dans la gestion intégrée des pêches et des océans	<ul style="list-style-type: none">■ Élaborer un cadre opérationnel en vue d'intégrer les considérations liées aux écosystèmes dans le cadre de la gestion des pêches et des océans d'ici à la fin de 2002■ Créer un réseau national d'équipes pluridisciplinaires des secteurs privé et public d'ici à la fin de 2001■ Déterminer les changements à apporter au processus d'évaluation des stocks et recommander une nouvelle approche d'ici à la fin de 2001
2A.1.2 – Meilleure compréhension des répercussions environnementales de l'aquaculture et réduction ou atténuation des effets négatifs	<ul style="list-style-type: none">■ D'ici à la fin de 2001, accroître la recherche du MPO sur les répercussions environnementales de l'aquaculture
2A.1.3 – Connaissances et compréhension accrues des répercussions des océans sur le climat global	<ul style="list-style-type: none">■ Soutenir le Programme Argo, une initiative internationale qui cible la compréhension du climat global, grâce au déploiement de jusqu'à 90 bouées océanographiques sur les océans d'ici à la fin de 2003



Mesures du rendement/Indicateurs

Impacts

- Meilleure information scientifique sur la biodiversité et les espèces à risque
- Échanges accrus d'information entre les experts des océans et les scientifiques des pêches des secteurs privé et public
- Nombre de pêches gérées en fonction des considérations liées aux écosystèmes
- Amélioration de la confiance du public dans l'information scientifique et communication de conseils aux gestionnaires des pêches et des océans

- Embauche de chercheurs supplémentaires
- Lancement de projets de recherches
- Confiance accrue de la part de l'industrie aquacole et d'autres intervenants
- Confiance publique accrue envers le secteur canadien de l'aquaculture

- Nombre de bouées achetées et déployées
- Données accessibles aux Canadiens et aux partenaires internationaux
- Références dans la documentation sur les changements climatiques

- Meilleure compréhension des liens avec les écosystèmes
- Meilleure information sur les effets des utilisations à fins multiples dans un écosystème aquatique
- Participation des autres paliers de gouvernement et des groupes intéressés
- Utilisation efficace des ressources liées à la recherche scientifique
- Meilleure compréhension des océans
- Détermination des activités de recherche et des lacunes dans ce secteur
- Intervention plus rapide en réponse au changement de l'état de santé des ressources aquatiques

- Industrie de l'aquaculture plus viable et concurrentielle au Canada
- Réduction du risque de dégradation de l'environnement ou d'accidents connexes
- Plus grande confiance du public aux produits et pratiques de l'industrie canadienne de l'aquaculture

- Contribution aux connaissances internationales sur les changements climatiques

Thème :
Connaissances et technologies pour le développement durable

But n° 2A : Meilleure connaissance de la nature et de l'utilisation des ressources marines et d'eau douce, à l'appui des processus décisionnels

Objectif 2A.1 : Meilleure compréhension, information scientifique plus opportune et autres connaissances à l'appui des processus décisionnels (*suite*)

Résultats prévus	Activités prévues
2A.1.4 – Information sur les pêches plus précise, en saison, en temps réel, accessible aux gestionnaires des pêches	<ul style="list-style-type: none">■ Élaborer une base de données harmonisée sur la gestion de l'information liée aux pêches, comportant un accès en ligne par un guichet commun, d'ici à la fin de 2003
2A.1.5 – Système de gestion des données transectoriel pour les fonds de données du MPO et ses initiatives	<ul style="list-style-type: none">■ Créer un répertoire des fonds de renseignements ministériels et des initiatives liées aux données, interrogeable en direct, d'ici à la fin de 2001■ Établir un cadre pour assurer le maintien de la qualité et de l'uniformité des données à l'échelle du Ministère d'ici à la fin de 2002■ Établir un lien électronique entre les sources de données jugées essentielles d'ici à la fin de 2003



Mesures du rendement/Indicateurs

Impacts

- % de base de données harmonisées
- Nombre de codes normalisés
- % de l'architecture de la base de données terminée
- Partage de l'information sur les prises et autres renseignements sur les pêches entre les régions du MPO

- Données nationales sur les pêches (prises et valeurs des principales pêches) disponibles dans les 6 mois qui suivent la fin de l'année civile
- Nombre de sources de données désormais liées électroniquement
- Augmentation du téléchargement des données présentées sur les sites web du Ministère

- Meilleures décisions en matière de gestion des pêches
- Plus de pêches durables
- Réduction des coûts de surveillance et d'application de la loi

- Accès plus rapide aux données contribuant à la prise de décisions
- Pour les clients externes, un meilleur accès aux sources de données ministérielles, facilitant les recherches scientifiques et économiques

Thème :

Connaissances et technologies pour le développement durable

But n° 2B : Application efficace des connaissances et des nouvelles technologies pour soutenir le développement durable et l'utilisation sécuritaire des ressources marines et d'eau douce

Objectif 2B.1 : Application des technologies de navigation et de communications maritimes pour l'utilisation sécuritaire des voies navigables du Canada.

Résultats prévus	Activités prévues
2B.1.1 – Progrès vers un système modernisé de trafic maritime dans les eaux canadiennes	<ul style="list-style-type: none">■ Élaborer un plan d'action pluriannuel à long terme et déterminer les ressources requises d'ici à la fin de 2003
2B.1.2 – Navigation plus sécuritaire et efficace sur les voies navigables au Canada	<ul style="list-style-type: none">■ Convertir 600 cartes du SHC sous forme électronique d'ici à la fin de 2003



Mesures du rendement/Indicateurs

- Plan d'action terminé
- Soutien des groupes intéressés
- Réduction du nombre d'incidents ayant des répercussions néfastes sur l'environnement découlant de la circulation de navires
- Taux de conformité des navires canadiens et étrangers aux règles canadiennes sur le transport maritime

- Nombre de cartes converties
- Réduction du nombre d'incidents

Impacts

- Sécurité maritime
- Industrie du transport maritime plus concurrentielle au Canada
- Réduction des risques de dégradation de l'environnement ou d'accidents connexes
- Meilleure protection de l'environnement et des industries au Canada contre l'introduction d'espèces exotiques

- Amélioration de la sécurité maritime et aides à la navigation fiables malgré l'augmentation de l'utilisation des voies navigables
- Diminution du risque et de la gravité des accidents liés à l'environnement

Thème :

Connaissances et technologies pour le développement durable

But n° 2B : Application efficace des connaissances et des nouvelles technologies pour soutenir le développement durable et l'utilisation sécuritaire des ressources marines et d'eau douce

Objectif 2B.2 : Application des nouvelles technologies et analyses scientifiques et socio-économiques pour l'utilisation durable des ressources marines et d'eau douce

Résultats prévus	Activités prévues
2B.2.1 – Stratégies de gestion des pêches plus efficaces fondées sur l'approche prudente	■ Mettre à l'essai l'approche de gestion des pêches fondée sur les objectifs dans 10 pêcheries pilotes d'ici à la fin de 2003
2B.2.2 – Lignes directrices nationales en place pour renforcer une aquaculture durable	■ Élaborer un cadre politique opérationnel national et les lignes directrices pour l'industrie aquacole en collaboration avec l'industrie et les autres intervenants d'ici à la fin de 2001
2B.2.3 – Progrès vers la gestion à long terme de la capacité de pêche au Canada	■ Établir un plan d'action national pour gérer la capacité de pêche commerciale, et faciliter l'autoadaptation des flottilles commerciales, conformément à l'engagement du Canada envers la FAO, d'ici à la fin de 2003
2B.2.4 – Conservation et protection accrues d'écosystèmes marins et de leurs ressources vivantes et inanimées	■ Élaborer/mettre en œuvre un système national de zones marines protégées (ZMP), y compris la désignation de cinq zones marines protégées d'ici à la fin de 2002 ■ Établir des lignes directrices, des objectifs et des critères liés à la qualité du milieu marin (QMM)



Mesures du rendement/Indicateurs

Impacts

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">■ Nombre de projets pilotes mis en œuvre
■ Cadre politique en place■ Lignes directrices nationales communiquées à l'industrie aquacole et à d'autres intervenants■ Niveau de participation et d'appui de l'industrie et d'autres intervenants
■ Exécution du Plan d'action national■ Entente interprovinciale sur la gestion à long terme de la capacité■ Soutien des groupes intéressés
■ Nombre, portée et nature des ZMP actives ou proposées■ Réalisation et efficacité des lignes directrices, des objectifs et des critères liés à la QMM■ Niveau d'intégration par rapport aux objectifs de prévention et aux objectifs liés aux écosystèmes | <ul style="list-style-type: none">■ Pêches / récoltes durables
■ Industrie canadienne de l'aquaculture plus durable du point de vue de l'environnement et concurrentielle■ Risques réduits de dégradation de l'environnement ou d'accidents■ Confiance publique plus élevée envers les produits et les pratiques de l'industrie aquacole canadienne
■ Industrie de la pêche plus durable et viable économiquement■ Équilibre à long terme entre la capacité de récolte du poisson et la capacité de la ressource■ Réduction des coûts de restructuration
■ Amélioration de la santé des écosystèmes estuariens, côtiers et marins |
|--|--|



Thème : Activités durables

But n° 3 : Réduction des incidences matérielles négatives des activités du Ministère sur l'environnement

Objectif 3.1 : Activités ministérielles conformes aux normes de gestion environnementale canadiennes et internationales

Résultats prévus	Activités prévues
<p>3.1.1 – Établissement des niveaux de départ du rendement environnemental (eau/eaux usées, énergie, gaz à effet de serre, déchets solides non dangereux, substances toxiques et halocarbures) pour les installations importantes du MPO d'ici à la fin de 2001</p>	<ul style="list-style-type: none">■ Recueillir les données des installations du MPO■ Compiler et résumer l'information sur le rendement environnemental selon les éléments de base■ Effectuer des vérifications environnementales dans chaque installation importante
<p>3.1.2 – Programmes de gestion de l'environnement (PGE) pour tous les aspects environnementaux, y compris des approvisionnements écologiques d'ici à la fin de 2003</p>	<ul style="list-style-type: none">■ Utiliser les niveaux de départ du rendement environnemental recueillis dans les installations importantes afin d'élaborer des objectifs de virage écologique et des plans d'action pour les PGE■ Consulter les groupes intéressés■ Mettre à jour la stratégie de DD en 2001 afin d'inclure les objectifs établis à partir des données sur les éléments de base■ Utiliser la part du MPO de l'initiative de la grande maison fédérale pour ordonner des réductions des émissions de gaz à effet de serre comme cible de l'énergie en 2001
<p>3.1.3 – Mise en œuvre et rendement efficaces des plans de gestion actuels concernant :</p> <ol style="list-style-type: none">1. les lieux contaminés2. les substances qui affaiblissent la couche d'ozone3. les réservoirs de carburant et combustibles	<ol style="list-style-type: none">1. Exécuter 800 évaluations (Phase I) du CCME et 50 évaluations (Phase II et (ou) Phase III) par année<ul style="list-style-type: none">■ Utiliser l'approche de gestion du risque afin d'établir l'ordre de priorités des lieux2. Investir 250 K\$ par année pour remplacer les halocarbures dans les activités du MPO par des substances ne menaçant pas l'ozone<ul style="list-style-type: none">■ Déterminer les solutions de remplacement réalisables■ Effectuer l'inventaire des halocarbures■ Doter la base de données sur l'inventaire des halocarbures3. 100 inspections et 50 améliorations des réservoirs de stockage par année<ul style="list-style-type: none">■ Terminer la mise en œuvre du plan de gestion des réservoirs de stockage de combustibles■ Examiner le profil annuellement afin de déterminer la responsabilité du Ministère



Mesures du rendement/Indicateurs

Impacts

- Nombre d'éléments de base établis
- Nombre d'installations du MPO examinées

- L'établissement des éléments de base permettra au MPO d'avoir des repères pour évaluer son rendement environnemental dans le futur

- Nombre de PGE élaborés annuellement

- Réduction de l'incidence des activités du MPO sur l'environnement

- Nombre d'évaluations (Phase I et Phase II et(ou) Phase III) exécutées par année
- Fonds investis par année
- Nombre de systèmes aux halocarbures repérés
- Nombre de réservoirs inspectés par année
- Nombre de réservoirs améliorés par année

- Ces actions sont proportionnelles aux résultats établis dans les PGE et permettent de réduire de l'empreinte environnementale du MPO

Thème : Activités durables

But n° 3 : Réduction des incidences matérielles négatives des activités du Ministère sur l'environnement

Objectif 3.1 : Activités ministérielles conformes aux normes de gestion environnementale canadiennes et internationales (*suite*)

Résultats prévus	Activités prévues
<p>3.1.4 – Mise en œuvre des plans de gestion de l'environnement (PGE) dans tous les ports pour petits bateaux actuellement gérés par des clients (559) d'ici à la fin de 2002</p>	<ul style="list-style-type: none">■ Sensibiliser les clients gestionnaires aux avantages des PGE et des pratiques environnementales saines■ Consulter les gestionnaires des clients afin d'adapter les PGE aux besoins spéciaux des ports■ Collaborer avec les nouveaux clients gérant des ports afin d'élaborer des PGE dans un délai de trois ans après leur établissement
<p>3.1.5 – Conformité au Code ISM de tous les navires du MPO de plus de 125 tonnes d'ici à la fin de 2003</p>	<ul style="list-style-type: none">■ S'assurer que le système embarqué de gestion de la sécurité de la Garde côtière répond aux exigences du Code ISM■ Promouvoir, en partenariat avec les groupes intéressés, le système de gestion de la sécurité et déterminer les améliorations possibles■ Coordonner les activités avec les vérificateurs externes d'une agence habilitée par la loi afin d'émettre des documents de conformité et des certificats de gestion de la sécurité■ Surveiller les données des profils environnementaux de tous les navires



Mesures du rendement/Indicateurs

- Nombre de PGE mis en place dans les ports gérés par des clients, par année

- Nombre de navires de plus de 125 tonnes certifiés

Impacts

- Meilleure sensibilisation des aspects environnementaux des activités portuaires par le client gestionnaire
- Réduction des incidences sur l'environnement

- Amélioration de la sécurité des activités des navires de MPO
- Accroissement de la protection contre la pollution
- Réduction des coûts d'exploitation des navires



Thème :
Gestion des progrès et du rendement

But n° 4 : Système de gestion pour faire le suivi des progrès et du rendement de la Stratégie de développement durable

Objectif 4.1 : Intégration des engagements en matière de développement durable à l'initiative de planification intégrée du Ministère

Résultats prévus

4.1.1 – Examen et mesure systématiques du progrès et de l'évaluation par la haute direction du rendement de la Stratégie de développement durable

Activités prévues

- Intégrer la Stratégie dans le plan d'activités et les processus de présentation de rapports du Ministère
- Élaborer un cadre de gestion du rendement pour la Stratégie

Mesures du rendement/Indicateurs

- Rapports de situation réguliers
- Rapports d'évaluation du rendement
- Participation de la haute direction
- Augmentation de la confiance du public, des parlementaires et des groupes intéressés canadiens

Impacts

- Amélioration de la gestion de la Stratégie et du plan d'action
- Résolution du problème de mise en œuvre
- Apprentissage continu



Annexe 2 : Rapport sur les consultations internes et externes

Une bonne formulation de la Stratégie de développement durable du MPO peut être réalisée seulement par la consultation de personnes ou d'organisations qui ont un intérêt marqué pour le mandat de Pêches et Océans Canada. Deux rondes de consultations ont été tenues avec des principaux intervenants et des employés du Ministère au cours de la préparation de cette stratégie. Le premier processus de consultation, axé sur un document de travail sur le développement durable (juillet-août 2000) sollicitait un appui pour la politique proposée de développement durable et les thèmes de la nouvelle stratégie. En octobre et en novembre 2000, la seconde ronde de consultations demandait des commentaires sur une ébauche de stratégie de développement durable, y compris le plan d'action proposé.

Qui a été consulté?

Des personnes et des organismes partageant un intérêt marqué pour les activités de Pêches et Océans Canada (son mandat juridique, son programme et son fonctionnement) incluant :

- Les gouvernements provinciaux et territoriaux;
- Les autres ministères fédéraux;
- Les groupes autochtones;
- Les industries de la pêche et de la transformation du poisson;

- Les organismes non gouvernementaux, particulièrement les groupes environnementaux;
- Le milieu universitaire;
- Les syndicats et les associations de pêcheurs;
- Les secteurs du commerce et du transport maritimes;
- Les industries du pétrole, du gaz et des pâtes et papier;
- Les employés du MPO, dans toutes les régions.

Comment les consultations ont-elles été menées?

- Tout au long de la préparation de notre Stratégie de développement durable, des consultations ont eu lieu avec des représentants de chaque secteur et région du MPO. Cela a permis au Ministère de dégager, dans son plan d'action, les thèmes, les mesures et les répercussions de développement durable de chaque résultat prévu.
- On a créé des sites Internet et Intranet pour permettre aux principaux intervenants et aux employés du MPO d'avoir accès tant au document de travail qu'à l'ébauche de stratégie de développement durable en formats HTML et PDF et fournir leurs commentaires au moyen d'une formule en direct.

- Des lettres invitant près de 300 principaux intervenants à présenter leurs commentaires au sujet du document de travail et de l'ébauche de stratégie ont été envoyées en juillet et en octobre. Elles informaient les destinataires de la façon d'obtenir des copies électroniques ou papier de ces documents et leur disaient où transmettre leurs commentaires.
- Une traduction en Inuktitut du document de travail était disponible au Nunavut.
- Des courriels ont été transmis aux 8 500 employés du MPO pour les informer de l'élaboration de la Stratégie de développement durable et de la disponibilité du document de travail et de l'ébauche de la Stratégie comme telle, tout en sollicitant leurs commentaires.
- Des lettres de remerciement personnalisées ont été envoyées par le sous-ministre adjoint, au nom du Ministère, à tous les principaux intervenants et employés du MPO qui ont présenté des commentaires.

Observations des intervenants

Au cours des deux phases de consultations, un certain nombre de commentaires a été reçu de la part d'intervenants de l'extérieur. Ces commentaires étaient constructifs, engagés et très utiles en ce sens qu'ils ont aidé le MPO à réfléchir sur l'ébauche de stratégie, à combler des lacunes et en la rendant plus claire. Des efforts ont été déployés pour refléter toutes les observations dans la version finale de la

Stratégie de développement durable 2001-2003. Les points suivants traduisent les principaux commentaires de fond faits par les intervenants ou ceux présentés indépendamment par diverses personnes et décrivent comment le Ministère entend s'en occuper dans le contexte de la Stratégie de développement durable ou par d'autres moyens.

- *Habitat du poisson* : Certains intervenants étaient d'avis que les questions entourant la gestion de l'habitat du poisson devraient être plus visibles dans la Stratégie. En réponse à de telles observations, le MPO entreprendra, dans le cadre du thème Un, de renforcer les partenariats avec les clients et les intervenants pour mettre de l'avant la protection de l'habitat du poisson, surtout avec l'élaboration d'un programme national complet de gestion de l'habitat.
- *Espèces exotiques* : Plusieurs intervenants se sont dits préoccupés au sujet des menaces que présentent des espèces exotiques ou nuisibles sur la santé à long terme et la biodiversité des ressources aquatiques du Canada. Ils ont signalé que le fait d'ignorer le problème de l'introduction d'espèces exotiques dans les écosystèmes aquatiques canadiens pourrait produire des répercussions socioéconomiques négatives. Le MPO examine la question, surtout les conséquences de ces introductions dans les systèmes marins et d'eaux douces du Canada, et envisagera l'établissement de partenariat avec d'autres ministères fédéraux et ordres de gouvernement pour résoudre le problème.

- *Nouvelles utilisations des océans* : Certains intervenants étaient d'avis que la Stratégie de développement durable devait traiter des nouvelles utilisations des océans et des répercussions négatives possibles sur le développement durable. Cette stratégie reconnaît que de nouvelles industries océaniques en plein essor présentent d'importants défis au développement durable des ressources. Le MPO continuera de rechercher et d'essayer de nouveaux outils et processus, notamment la gestion intégrée des océans et les modalités de gérance partagée.
- *Stratégie de développement durable dans le Nord* : On s'est interrogé au sujet de l'application de la Stratégie de développement durable du MPO dans le Nord. Un nouveau texte a été ajouté à l'ébauche de stratégie pour indiquer la participation du MPO à l'élaboration en cours d'une stratégie fédérale de développement durable dans le Nord comme l'une des priorités de collaboration horizontale accrue entre les ministères fédéraux. De nouvelles connaissances seront requises pour traiter les enjeux environnementaux actuels et prévisibles comme les répercussions réelles ou possibles, sur les ressources aquatiques du Nord, des changements climatiques et du développement économique fondé sur des industries non renouvelables. L'évaluation du besoin de nouvelles recherches scientifiques à l'appui de l'application du mandat du MPO dans le Nord en gestion des pêches et des océans, en protection de l'environnement et de l'habitat du poisson et en sécurité maritime devra se poursuivre.
- *Pêches en eau douce* : Certains intervenants ont mentionné que la stratégie de développement durable devrait davantage tenir compte du poisson et de la pêche en eaux douces. L'un d'entre eux s'est dit d'avis que l'élément de conservation et d'utilisation durable de la ressource de l'énoncé de Vision devrait s'appliquer tant aux eaux douces qu'aux eaux marines. Un autre a signalé que le renforcement de la conservation et de la protection des écosystèmes océaniques devrait s'appliquer également aux eaux douces. On a suggéré en outre que le MPO prépare une stratégie de protection de l'habitat d'eaux douces et fasse appel aux intervenants et au public dans sa préparation. En réponse à ces observations, mais tenant compte des rôles et des responsabilités des gouvernements fédéral et provinciaux, on s'occupe des préoccupations associées aux pêches en eaux douces au moyen d'initiatives intergouvernementales comme le groupe de travail du CCMPA et du Programme national renforcé de protection de l'habitat du MPO (résultat prévu 1.1.4).



Annexe 3 : Glossaire

Accords de projet conjoint (APC) – modalités volontaires, négociées et exécutoires par lesquelles le MPO et des parties à une pêche conviennent de prendre part à un projet associé à des activités de gestion et d'exploitation de cette pêche. Les APC sont un élément clé des approches de cogestion du MPO.

Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME) – principal forum intergouvernemental au Canada pour discussion et action commune au sujet des questions environnementales d'importance nationale et internationale. Le Conseil est composé des ministres de l'Environnement des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

Conseil canadien des ministres des pêches et de l'aquaculture (CCMPA) – établi dans le cadre de l'entente de coopération intergouvernementale de 1999. Il est composé des ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables des pêches et de l'aquaculture. Les membres se réunissent chaque année et ont établi plusieurs groupes de travail chargés de thèmes particuliers d'intérêt mutuel comme la gestion des pêches en eau douce et la Stratégie de développement de l'aquaculture.

Convention internationale sur la préparation, la lutte et la coopération en matière de pollution par les hydrocarbures (OPRC) – cadre global de collaboration internationale pour combattre des graves accidents ou des menaces de pollution. Les parties signataires doivent établir des mesures d'intervention en cas de pollution, soit à l'échelle nationale ou en collaboration avec d'autres pays.

Fonds d'action pour le changement climatique (FACC) – établi par le gouvernement du Canada en décembre 1997 pour l'aider à respecter ses engagements dans le cadre du protocole de Kyoto. Ce fonds de 150 millions \$ appuie la mise en œuvre d'une stratégie permettant de respecter ses engagements et de faciliter des mesures rapides pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Organisation internationale de normalisation (ISO) – fédération mondiale non gouvernementale d'organismes nationaux de normalisation établie en 1947 pour favoriser le développement de la normalisation et d'activités connexes dans le monde, faciliter l'échange international de biens et de services et susciter une collaboration dans les domaines des activités intellectuelles, scientifiques, technologiques et économiques.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) – mandatée par les Nations Unies depuis octobre 1945 pour relever les niveaux de nutrition et de normes de vie, améliorer la production agricole et assurer de meilleures conditions de vie aux populations rurales.

Plans de gestion intégrée des pêches (PGIP) – établissent le fondement de modalités de cogestion en assurant la transparence, en établissant les allocations d'ensemble entre les secteurs et les flottilles, en fournissant des renseignements pertinents et en assurant la consultation des clients et des intervenants au sujet des buts et stratégies d'ensemble de gestion de chaque pêche.



Programme Argo – entreprise internationale dont le but est de déployer 2 000 bouées Alace enregistreuses de profils partout au monde. Ces bouées atteindront une profondeur d'environ 2 000 mètres. Elles devraient faire surface tous les 10 jours et transmettre des données sur les courants océaniques, la vitesse de dérive de surface, la température et la salinité.

Programme national d'action pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres (PAN) – propose des programmes nationaux et régionaux pour protéger la santé humaine, l'environnement et empêcher, réduire et contrôler les activités terrestres qui contribuent à la dégradation du milieu marin.

Qualité du milieu marin (QMM) – indique l'état de santé de nos écosystèmes marins. Les activités tant naturelles qu'humaines – y compris les changements climatiques, les catastrophes naturelles, la pollution causée par l'homme et l'utilisation des ressources marines – aient des incidences sur la physique, la chimie et la biologie des écosystèmes marins. La QMM intègre ces conditions environnementales pour évaluer la santé des écosystèmes marins.

Services hydrographiques du Canada (SHC) – responsable des relevés dans les eaux navigables du Canada et de la production d'un certain nombre de publications nautiques, y compris des cartes marines, des instructions à la navigation, des cartes bathymétriques et des tables de courants et marées.

Stratégie relative aux pêches autochtones (SRAPA) – prévoit la gestion et la réglementation efficaces des pêches autochtones et voit à ce que les droits de pêche ancestraux soient respectés par la

négociation d'ententes de pêche mutuellement acceptables et limitées dans le temps entre le MPO et les groupes autochtones. Si l'on ne peut s'entendre, le MPO délivre un permis de pêche communautaire aux groupes pour leur permettre de pêcher à des fins alimentaires, sociales et rituelles. La SRAPA ne s'applique que là où le Canada est responsable de la gestion des pêches.

Système d'identification automatique (SIA) – système de transpondeur capable d'émettre automatiquement de l'information sur les navires (identité, position, cap, longueur, largeur, type, tirant d'eau et marchandises dangereuses) à d'autres navires et à des stations terrestres. Il a été élaboré surtout comme système de sécurité, mais offre des avantages possibles pour d'autres programmes maritimes et certaines applications commerciales.

Système électronique de visualisation des cartes marines (SEVCM) – élément de l'initiative de la modernisation des aides maritimes entreprise par la Garde côtière canadienne pour faire en sorte que le réseau de transport maritime national continue d'être sûr, efficace, environnementalement sain et réponde aux besoins des Canadiens. Ce système embarqué permet aux navigateurs de mettre constamment à jour la position de leur navire dans une zone de couverture donnée.

Zones de protection marine (ZPM) – outil puissant et éprouvé pour atteindre les objectifs de conservation en milieu marin. Grâce aux ZPM, le MPO peut commencer à protéger d'importants écosystèmes et espèces, préservant ainsi le milieu marin et les ressources dont dépendent nos communautés côtières.